

Aides-soignants sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession aide-soignant

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé





**Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement**

**Aides-soignants
sur le marché du travail, 2022**

**Résultats du couplage des données PlanCad
SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI**

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Dominiq Nkenné

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Veerle Vivet & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers
de la Commission de planification de l'offre médicale
Février 2025

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Dominiq Nkenné, Christelle Durand, Peter Jouck, Timothée Mahieu, Olivier Van Weyenbergh et Veerle Vivet

Accompagnement : Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Présidente : Ellen De Wandeler

Membres : Kristel De Vlieghe, Pierre Drielsma, Sofie Goyvaerts, Jannie Hespel, Danny Mathysen, Jill Meirte, Yves Mengal, Edgard Peters, Thérèse Van Durme, Ann Van Hecke et Patrick Verliefde

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directrice générale : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable:

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée, 5/2 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Aides-soignants 2022, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, février 2025.

© 2025, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal: D/2025/2196/6

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE.....	10
5. RÉSULTATS.....	11
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE	11
Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2022	11
Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2022	12
Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2022	14
Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2022	15
Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2022	16
Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022	17
Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022.....	17
Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2022.....	19
Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2022	20
Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2022.....	21
Tableau 7. Répartition des aides-soignants ayant un visa d'aide-soignant en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2022	23
Carte 1a. Nombre d'aides-soignants actifs au Luxembourg comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022.....	24
Carte 1b. Nombre d'aides-soignants actifs aux Pays-Bas comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	24
Carte 1c. Nombre d'aides-soignants actifs en France comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	25
Carte 1d. Nombre d'aides-soignants actifs en Allemagne comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	25
SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES AIDES-SOIGNANTS	27
Tableau 8. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2022	27
Tableau 9. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2022	28
Tableau 10. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	29
Tableau 11. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	31
Tableau 12 Répartition du nombre d'aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2022.....	33
Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022	35
Tableau 14. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022	35
Tableau 15a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2022	37
Tableau 15b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2022	39
Tableau 15c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2022	40
Tableau 16a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2022	41
Tableau 16b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2022	43
Tableau 16c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2022	43
SECTION III. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	46
Tableau 17. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2022.....	46
SECTION IV. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITÉS	47
Tableau 18. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2022	47

SECTION V. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION	49
Figure 1. Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2018 à 2022, selon la communauté et pour la Belgique	49
Figure 2. Nombre d'ETP des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2018 à 2022, selon la communauté et pour la Belgique	52
Figure 3. Densité d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2018 à 2022, selon la communauté et pour la Belgique	55
SECTION VI. ANNEXES	58
Tableau 19. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2022	58
Tableau 20. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2022	64
Tableau 21. Répartition des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	66
Tableau 22. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2022	69
Tableau 23 Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon le province d'activité, 31/12/2022	76

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des aides-soignants, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2022.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier les membres du groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'aide-soignant.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'aide-soignant et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les données des aides-soignants extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des aides-soignants, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2022.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2022 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse **LTP** toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed to Practice' ou LTP). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'aide-soignant. Les personnes avec un visa d'une autre profession ne sont pas reprises dans le groupe d'analyse LTP. Nous supposons en effet qu'elles exercent la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Les personnes qui ont obtenu un visa d'aide-soignant pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur visa d'infirmier font partie du groupe d'analyse LTP. De cette population est défini comme actif (**PA**) tout aide-soignant inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2022 ou repris au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022. Est repris comme actif dans le secteur de santé (**PR**) tout aide-soignant indépendant avec une activité dans le secteur des soins de santé ou tout aide-soignant actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'aides-soignants disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein** (ETP) a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les **salariés** est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2022. L'ETP pour les **indépendants** actifs dans les soins de santé est assimilé à 1, en raison de l'absence de données sur le volume des prestations INAMI.

Résultats :

Professionnels en droit d'exercer (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant (LTP) en 2022** est de **132.600**, dont respectivement 76.191 relèvent de la Communauté flamande et 56.409 de la Communauté française. Environ 20% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française (12%), et africaine (4%)). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belges est plus faible (5%). Le pourcentage de femmes en 2022 est de 91% en Belgique.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces aides-soignants reconnus, **86.495** personnes sont **professionnellement actives (PA)** en Belgique au 31/12/2022 (soit 65% du groupe d'analyse LTP), respectivement 53.946 relevant de la Communauté flamande (71% du groupe LTP) et 32.549 relevant de la Communauté française (58% du groupe LTP). 92% des aides-soignants actifs travaillent comme salarié exclusif, 3% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 4% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**aides-soignants actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2022 est de **75.208** (soit 57% du groupe d'analyse LTP), respectivement 45.758 en Communauté flamande (60% du groupe LTP) et 29.450 en Communauté française (52% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 45.453 en Région flamande (60%), 23.752 en Région wallonne (32%) et 6.003 en Région Bruxelles-Capitale (8%). Si on regarde la pyramide des âges des aides-soignants actifs dans les soins de santé, on constate que les aides-soignants de moins de 35 ans représentent 35% de la population totale PR (38% en Communauté flamande et 29% en Communauté française). La majorité des aides-soignants en Communauté flamande (58%) et en Communauté française (60%) travaille dans les maisons de repos et de soins. En Communauté flamande, 28% des aides-soignants sont en santé communautaire, 11% à l'hôpital et 3% dans les soins à domicile. En Communauté française, on trouve 22% des aides-soignants à l'hôpital, 17% en santé communautaire et 3% dans les soins à domicile.

La **densité** d'aides-soignants actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé, nombre pour 10.000 habitants, est égale à 64,3 en Belgique. Cette densité est proche en Région flamande (67,1) et en Région wallonne (64,5). Elle est plus basse en Région de Bruxelles-Capitale (48,4). La densité varie entre 47,0 et 78,2 selon les provinces.

Le **nombre total d'ETP en 2022** pour les aides-soignants actifs dans le secteur de santé (PR) est de **58.036** avec un ETP moyen de 0,77. L'ETP moyen est égal à 0,77 en Région flamande, à 0,75 en Région wallonne et à 0,88 en Région Bruxelles-Capitale.

Evolution:

Entre 2018 et 2022, le nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé a augmenté, passant de 71.927 à 75.208 (+4,6%). De plus, on observe une légère augmentation des densités d'aides-soignants actifs dans les soins de santé. Alors qu'en 2018, il y avait 62,9 aides-soignants actifs dans les soins de santé par 10 000 habitants, en 2022, il y en a 64,3 (+2,2%).

Mots-clés : *PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'aides-soignants actifs, ETP*

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPSS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'à l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LEPSS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit d'exercer sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit d'exercer ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office

national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le Service public fédérale Sécurité sociale (SPF SS), l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service fédérale des Pensions (SFP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

La cellule de Planification a reçu des données venant de l'INAMI mais son contenu n'a pas été utilisé pour nos analyses car les aides-soignants n'ont pas besoin du numéro de l'INAMI pour exercer leur profession et un certain nombre de prestations INAMI exercées par l'aide-soignant sont indiquées au nom de l'infirmier.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie-invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. À défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Étant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des aides-soignants. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant constituent le premier groupe d'analyse (**'Licenced To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'aide-soignant. Si, en plus de ce visa, elles ont également un visa d'une autre profession de santé, elles ne sont pas incluses dans le groupe d'analyse LTP car nous supposons qu'elles exercent la profession associée au diplôme de niveau plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un visa d'aide-soignant et d'un visa d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.³ Les personnes qui ont obtenu un visa d'aide-soignant pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur visa d'infirmier font partie de ce groupe d'analyse LTP.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les aides-soignants actifs du groupe LTP. Un aide-soignant est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2022 ou repris au 31/12/2022 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'aide-soignant) se compose d'aides-soignants actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2022 et a une activité dans un secteur des soins de santé, ou est reprise au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour au moins un employeur actif dans un secteur des soins de santé.

Pour identifier correctement les individus actifs dans le **secteur de soins de santé** et dans chaque **secteur d'activité**, nous utilisons le *code NACE du lieu d'établissement local de l'employeur*, c'est-à-dire l'endroit où l'employé exerce ses activités, et le code NACE de l'activité indépendante. De nombreuses entreprises ont leur siège social, par exemple, à Bruxelles, mais elles

³ Les données d'activité des infirmiers se retrouvent dans le rapport : "Infirmiers sur le marché du travail 2022".

peuvent avoir des lieux d'établissement locaux dispersés dans tout le pays, avec des activités différentes de celles du siège social. Prenons par exemple le secteur du CPAS. À l'intérieur du secteur du CPAS, diverses activités ont lieu, notamment dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile. En utilisant le code du lieu d'établissement local, nous pouvons déterminer avec plus de précision ce secteur. Un hôpital géré par un CPAS, par exemple, aura le code principal du CPAS mais le code local d'un hôpital. Cela nous permet d'attribuer correctement les aides-soignants travaillant dans un hôpital du CPAS au secteur hospitalier. Il en va de même pour les secteurs des maisons de repos et de soins, ainsi que des soins d'aides-soignants à domicile. Quatre **secteurs d'activité** ont été déterminés : les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les soins à domicile et la santé communautaire (CPAS, social et autre santé). Les aides-soignants actifs dans les soins de santé sous statut professionnel indépendant sont tous assimilés au secteur des soins à domicile.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'équivalent **temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

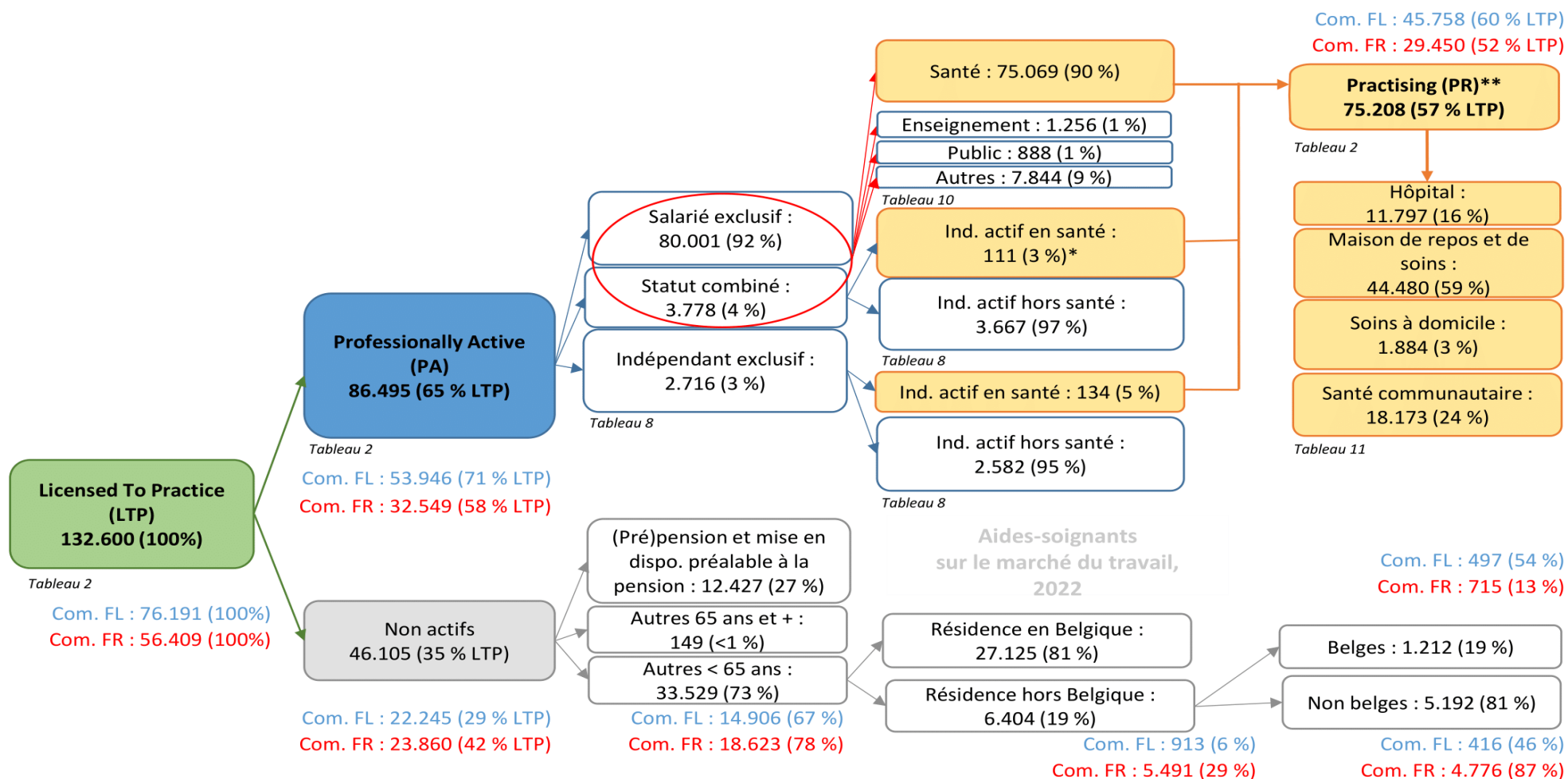
Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les aides-soignants indépendants

Le calcul d'un ETP pour les personnes travaillant sous un statut indépendant n'est pas évident. Contrairement aux salariés, nous ne disposons pas d'un indicateur univoque du volume de travail effectué. Il n'existe pas de données pertinentes permettant de déterminer les ETP des aides-soignants indépendants que ce soit au niveau de l'INAMI ou au niveau de l'INASTI.

C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Il est possible que les aides-soignants actifs dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

4. APERÇU SCHEMATIQUE



*95% des aides-soignants (N = 106) sont aussi comptabilisés dans le secteur santé en tant que salarié

**Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois dans PR

5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2022

	SPF	ONSS	INASTI
Domicile			
Région flamande	111.171	83.165	10.258
Région wallonne	55.235	38.090	4.415
Région Bruxelles-Capitale	9.597	6.219	584
Etranger & inconnu	12.322	2.000	119
Communauté			
Communauté flamande	110.128	81.097	9.889
Communauté française	78.197	48.377	5.487
Total	188.325	129.474	15.376

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2022. Tous les individus du groupe d'analyse 'aides-soignants' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 4) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre avec un visa ou diplôme d'aide-soignant. Cependant, les personnes sans visa ne sont pas incluses dans le groupe d'analyse 'Licensed To Practice (LTP)'. Il en va de même pour toutes les personnes qui ont obtenu un visa d'un autre diplôme de niveau plus élevé dans le domaine des soins de santé (sage-femme, ergothérapeute, kinésithérapeute, assistant pharmaceutico-technique, médecin, dentiste,...). Cela explique la différence entre le nombre de personnes enregistrées dans le cadastre dans ce tableau et le nombre de personnes du groupe d'analyse LTP indiqué dans le tableau suivant.

Les personnes qui ont obtenu un visa d'aides-soignants pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur visa d'infirmier font aussi partie des groupes d'analyses de ce rapport.

La somme du nombre d'aides-soignants en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'aides-soignants relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'aides-soignants présents dans la banque de données fédérale

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Étant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 4 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2022

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	10.743	5.331	4.589		1.306	484	9.437	4.105		
25<30	9.391	8.004	6.395		1.001	606	8.390	5.789		
30<35	9.124	7.877	6.295		876	523	8.248	5.772		
35<40	8.143	6.981	5.735		617	394	7.526	5.341		
40<45	7.493	6.413	5.465		490	335	7.003	5.130		
45<50	6.356	5.476	4.805		362	221	5.994	4.584		
50<55	6.515	5.486	4.950		368	260	6.147	4.690		
55<60	6.615	5.268	4.880		346	241	6.269	4.639		
60<65	5.579	2.433	2.213		226	94	5.353	2.119		
65+	5.186	255	126		211	9	4.975	117		
Total	75.145	53.524	45.453		5.803	3.167	69.342	42.286		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	3.350	1.419	1.314		393	114	2.957	1.200		
25<30	4.250	3.021	2.703		517	318	3.733	2.385		
30<35	5.180	3.852	3.433		562	382	4.618	3.051		
35<40	5.291	4.017	3.583		480	335	4.811	3.248		
40<45	5.155	3.989	3.584		483	356	4.672	3.228		
45<50	4.312	3.328	3.046		354	244	3.958	2.802		
50<55	3.862	2.902	2.653		269	188	3.593	2.465		
55<60	3.486	2.391	2.239		207	125	3.279	2.114		
60<65	2.939	1.206	1.132		107	53	2.832	1.079		
65+	3.391	126	65		162	8	3.229	57		
Total	41.216	26.251	23.752		3.534	2.123	37.682	21.629		

Région Bruxelles-Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	632	211	165		85	18	547	147		
25<30	978	647	511		147	79	831	432		
30<35	1.049	758	648		132	81	917	567		
35<40	1.156	875	780		170	109	986	671		
40<45	1.190	963	886		130	87	1.060	799		
45<50	1.202	1.035	942		160	124	1.042	818		
50<55	1.094	893	824		143	111	951	713		
55<60	990	819	778		121	96	869	682		
60<65	648	451	434		73	56	575	378		
65+	556	46	35		46	11	510	24		
Total	9.495	6.698	6.003		1.207	772	8.288	5.231		

Etranger & inconnu

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	952	0	0		169	0	783	0		
25<30	1.257	3	0		192	0	1.065	0		
30<35	1.460	2	0		283	0	1.177	0		
35<40	906	3	0		154	0	752	0		
40<45	630	6	0		121	0	509	0		
45<50	426	5	0		71	0	355	0		
50<55	373	0	0		53	0	320	0		
55<60	279	2	0		46	0	233	0		
60<65	204	0	0		25	0	179	0		
65+	257	1	0		20	0	237	0		
Total	6.744	22	0		1.134	0	5.610	0		

Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2022

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	10.920	5.410	4.639		1.323	486	9.597	4.153		
25<30	9.609	8.124	6.454		1.007	615	8.602	5.839		
30<35	9.306	7.931	6.326		909	528	8.397	5.798		
35<40	8.287	7.014	5.753		632	400	7.655	5.353		
40<45	7.533	6.390	5.444		492	329	7.041	5.115		
45<50	6.428	5.499	4.834		374	225	6.054	4.609		
50<55	6.604	5.518	4.979		371	256	6.233	4.723		
55<60	6.710	5.335	4.950		351	245	6.359	4.705		
60<65	5.649	2.475	2.254		224	93	5.425	2.161		
65+	5.145	250	125		204	8	4.941	117		
Total	76.191	53.946	45.758		5.887	3.185	70.304	42.573		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	4.757	1.551	1.429		630	130	4.127	1.299		
25<30	6.267	3.551	3.155		850	388	5.417	2.767		
30<35	7.507	4.558	4.050		944	458	6.563	3.592		
35<40	7.209	4.862	4.345		789	438	6.420	3.907		
40<45	6.935	4.981	4.491		732	449	6.203	4.042		
45<50	5.868	4.345	3.959		573	364	5.295	3.595		
50<55	5.240	3.763	3.448		462	303	4.778	3.145		
55<60	4.660	3.145	2.947		369	217	4.291	2.730		
60<65	3.721	1.615	1.525		207	110	3.514	1.415		
65+	4.245	178	101		235	20	4.010	81		
Total	56.409	32.549	29.450		5.791	2.877	50.618	26.573		

Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2022

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	15.677	6.961	6.068		1.953	616	13.724	5.452		
25<30	15.876	11.675	9.609		1.857	1.003	14.019	8.606		
30<35	16.813	12.489	10.376		1.853	986	14.960	9.390		
35<40	15.496	11.876	10.098		1.421	838	14.075	9.260		
40<45	14.468	11.371	9.935		1.224	778	13.244	9.157		
45<50	12.296	9.844	8.793		947	589	11.349	8.204		
50<55	11.844	9.281	8.427		833	559	11.011	7.868		
55<60	11.370	8.480	7.897		720	462	10.650	7.435		
60<65	9.370	4.090	3.779		431	203	8.939	3.576		
65+	9.390	428	226		439	28	8.951	198		
Total	132.600	86.495	75.208		11.678	6.062	120.922	69.146		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022). Pour une répartition par province, voir la section VI. Annexes.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To Practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif ou pour les aides-soignants inactifs en droit d'exercer est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed To Practice) : Nombre de personnes autorisées à exercer la profession d'aide-soignant selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'aide-soignant et aucun autre visa lié à un diplôme des soins de santé de niveau plus élevé que celui d'aide-soignant.

Colonne 3 : PA : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs (PA = Professionally Active) selon leur catégorie d'âge. Un aide-soignant autorisé à exercer sa profession (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2022 ou repris au 31 décembre 2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les aides-soignants actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé en lien avec leur profession. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31 décembre 2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé en lien avec la profession d'aide-soignant ou est inscrit au 31 décembre 2022 à l'INASTI avec une activité liée à la profession d'aide-soignant.

Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2022

		LTP		PA		PR	
Domicile	Langue du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	73.574	95,68	52.888	95,69	44.860	95,39
	Français	3.318	4,32	2.383	4,31	2.170	4,61
		<u>76.892</u>	<u>100,00</u>	<u>55.271</u>	<u>100,00</u>	<u>47.030</u>	<u>100,00</u>
Région wallonne	Néerlandais	511	1,24	312	1,19	249	1,05
	Français	40.673	98,76	25.907	98,81	23.364	98,95
		<u>41.184</u>	<u>100,00</u>	<u>26.219</u>	<u>100,00</u>	<u>23.613</u>	<u>100,00</u>
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	870	13,26	521	13,84	459	13,43
	Français	5.691	86,74	3.243	86,16	2.959	86,57
		<u>6.561</u>	<u>100,00</u>	<u>3.764</u>	<u>100,00</u>	<u>3.418</u>	<u>100,00</u>
Etranger & inconnu	Néerlandais	1.236	15,52	225	18,13	190	16,56
	Français	6.727	84,48	1.016	81,87	957	83,44
		<u>7.963</u>	<u>100,00</u>	<u>1.241</u>	<u>100,00</u>	<u>1.147</u>	<u>100,00</u>
Total	Néerlandais	76.191	57,46	53.946	62,37	45.758	60,84
	Français	56.409	42,54	32.549	37,63	29.450	39,16
		<u>132.600</u>	<u>100,00</u>	<u>86.495</u>	<u>100,00</u>	<u>75.208</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (au 31/12/2022).

Une distinction est établie entre les aides-soignants autorisés à exercer la profession (LTP), les aides-soignants actifs (PA) et les aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact'). Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Étant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	5.887	7,73	4.288	7,95	3.185	6,96
	Femme	70.304	92,27	49.658	92,05	42.573	93,04
		<u>76.191</u>	<u>100,00</u>	<u>53.946</u>	<u>100,00</u>	<u>45.758</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	5.791	10,27	3.345	10,28	2.877	9,77
	Femme	50.618	89,73	29.204	89,72	26.573	90,23
		<u>56.409</u>	<u>100,00</u>	<u>32.549</u>	<u>100,00</u>	<u>29.450</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	11.678	8,81	7.633	8,82	6.062	8,06
	Femme	120.922	91,19	78.862	91,18	69.146	91,94
		<u>132.600</u>	<u>100,00</u>	<u>86.495</u>	<u>100,00</u>	<u>75.208</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat BE + dip BE	72.161	94,71	51.425	95,33	43.481	95,02
	nat BE + dip N-BE	361	0,47	239	0,44	225	0,49
	nat N-BE + dip BE	3.161	4,15	2.047	3,79	1.851	4,05
	nat N-BE + dip N-BE	508	0,67	235	0,44	201	0,44
		<u>76.191</u>	<u>100,00</u>	<u>53.946</u>	<u>100,00</u>	<u>45.758</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	nat BE + dip BE	45.270	80,25	28.714	88,22	25.905	87,96
	nat BE + dip N-BE	198	0,35	105	0,32	92	0,31
	nat N-BE + dip BE	9.849	17,46	3.383	10,39	3.154	10,71
	nat N-BE + dip N-BE	1.092	1,94	347	1,07	299	1,02
		<u>56.409</u>	<u>100,00</u>	<u>32.549</u>	<u>100,00</u>	<u>29.450</u>	<u>100,00</u>
Total	nat BE + dip BE	117.431	88,56	80.139	92,65	69.386	92,26
	nat BE + dip N-BE	559	0,42	344	0,40	317	0,42
	nat N-BE + dip BE	13.010	9,81	5.430	6,28	5.005	6,65
	nat N-BE + dip N-BE	1.600	1,21	582	0,67	500	0,66
		<u>132.600</u>	<u>100,00</u>	<u>86.495</u>	<u>100,00</u>	<u>75.208</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2022). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	117.990	88,98	73.349	37.498	5.276	1.867	98,42	80.483	93,05	69.703	92,68
France	6.676	5,03	145	1.351	294	4.886	26,81	1.632	1,89	1.494	1,99
Pays-Bas	1.738	1,31	1.404	29	31	274	84,23	1.021	1,18	892	1,19
Italie	872	0,66	75	679	76	42	95,18	501	0,58	462	0,61
Espagne	367	0,28	149	119	60	39	89,37	214	0,25	196	0,26
Portugal	306	0,23	93	80	63	70	77,12	157	0,18	133	0,18
Allemagne	170	0,13	58	76	7	29	82,94	98	0,11	90	0,12
Luxembourg	78	0,06	1	16	2	59	24,36	4	<0,01	4	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	416	0,31	238	69	55	54	87,02	260	0,30	222	0,30
Europe du nord	31	0,02	15	6	6	4	87,10	21	0,02	19	0,03
Europe de l'ouest	31	0,02	12	11	5	3	90,32	17	0,02	15	0,02
Europe du sud	29	0,02	12	9	7	1	96,55	18	0,02	14	0,02
Total Union europ. *	10.714	8,08	2.202	2.445	606	5.461	49,03	3.943	4,56	3.541	4,71
Afrique	1.101	0,83	331	380	223	167	84,83	570	0,66	548	0,73
Rep. dem. Congo	856	0,65	231	311	224	90	89,49	559	0,65	531	0,71
Cameroun	813	0,61	105	438	155	115	85,85	288	0,33	270	0,36
Asie	473	0,36	380	25	16	52	89,01	346	0,40	329	0,44
Amérique	244	0,18	147	26	33	38	84,43	141	0,16	133	0,18
Europe - non UE	169	0,13	110	28	16	15	91,12	96	0,11	90	0,12
Royaume-Uni	32	0,02	18	6	1	7	78,13	18	0,02	16	0,02
Océanie	2	<0,01	1	0	0	1	50,00	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	206	0,16	18	27	11	150	27,18	50	0,06	46	0,06
Total général	132.600	100,00	76.892	41.184	6.561	7.963	93,99	86.495	100,00	75.208	100,00

Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	72.522	95,18	70.549	468	757	748	98,97	51.664	95,77	43.706	95,52
Pays-Bas	1.699	2,23	1.395	8	26	270	84,11	997	1,85	870	1,90
Espagne	140	0,18	123	1	5	11	92,14	87	0,16	79	0,17
France	111	0,15	47	12	3	49	55,86	51	0,09	43	0,09
Portugal	83	0,11	77	1	2	3	96,39	55	0,10	45	0,10
Italie	70	0,09	54	4	8	4	94,29	42	0,08	39	0,09
Allemagne	67	0,09	50	6	1	10	85,07	42	0,08	38	0,08
Luxembourg	1	<0,01	0	1	0	0	100,00	0	0	0	0
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	248	0,33	217	1	7	23	90,73	174	0,32	147	0,32
Europe du nord	13	0,02	11	0	0	2	84,62	11	0,02	9	0,02
Europe de l'ouest	13	0,02	11	0	1	1	92,31	10	0,02	10	0,02
Europe du sud	12	0,02	11	0	1	0	100,00	10	0,02	8	0,02
Total Union europ. *	2.457	3,22	1.996	34	54	373	84,82	1.479	2,74	1.288	2,81
Asie	435	0,57	379	1	11	44	89,89	329	0,61	314	0,69
Afrique	306	0,40	262	3	28	13	95,75	188	0,35	183	0,40
Amérique	172	0,23	142	1	4	25	85,47	110	0,20	103	0,23
Europe - non UE	113	0,15	107	1	0	5	95,58	68	0,13	63	0,14
Rep. dem. Congo	84	0,11	73	1	8	2	97,62	59	0,11	55	0,12
Cameroun	47	0,06	35	2	7	3	93,62	28	0,05	28	0,06
Royaume-Uni	17	0,02	15	0	0	2	88,24	11	0,02	9	0,02
Océanie	2	<0,01	1	0	0	1	50,00	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	36	0,05	15	0	1	20	44,44	9	0,02	8	0,02
Total général	76.191	100,00	73.574	511	870	1.236	98,38	53.946	100,00	45.758	100,00

Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	45.468	80,60	2.800	37.030	4.519	1.119	97,54	28.819	88,54	25.997	88,28
France	6.565	11,64	98	1.339	291	4.837	26,32	1.581	4,86	1.451	4,93
Italie	802	1,42	21	675	68	38	95,26	459	1,41	423	1,44
Espagne	227	0,40	26	118	55	28	87,67	127	0,39	117	0,40
Portugal	223	0,40	16	79	61	67	69,96	102	0,31	88	0,30
Allemagne	103	0,18	8	70	6	19	81,55	56	0,17	52	0,18
Luxembourg	77	0,14	1	15	2	59	23,38	4	0,01	4	0,01
Pays-Bas	39	0,07	9	21	5	4	89,74	24	0,07	22	0,07
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	168	0,30	21	68	48	31	81,55	86	0,26	75	0,25
Europe du nord	18	0,03	4	6	6	2	88,89	10	0,03	10	0,03
Europe de l'ouest	18	0,03	1	11	4	2	88,89	7	0,02	5	0,02
Europe du sud	17	0,03	1	9	6	1	94,12	8	0,02	6	0,02
Total Union europ. *	8.257	14,64	206	2.411	552	5.088	38,38	2.464	7,57	2.253	7,65
Afrique	795	1,41	69	377	195	154	80,63	382	1,17	365	1,24
Rep. dem. Congo	772	1,37	158	310	216	88	88,60	500	1,54	476	1,62
Cameroun	766	1,36	70	436	148	112	85,38	260	0,80	242	0,82
Amérique	72	0,13	5	25	29	13	81,94	31	0,10	30	0,10
Europe - non UE	56	0,10	3	27	16	10	82,14	28	0,09	27	0,09
Asie	38	0,07	1	24	5	8	78,95	17	0,05	15	0,05
Royaume-Uni	15	0,03	3	6	1	5	66,67	7	0,02	7	0,02
Inconnu	170	0,30	3	27	10	130	23,53	41	0,13	38	0,13
Total général	56.409	100,00	3.318	40.673	5.691	6.727	88,07	32.549	100,00	29.450	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2022), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Grèce et Malte ;

- Europe de l'Ouest : Autriche, Irlande, Liechtenstein et Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre d'aides-soignants autorisés à exercer la profession d'aide-soignant par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'aides-soignants (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

Tableau 7. Répartition des aides-soignants ayant un visa d'aide-soignant en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2022

Pays voisin de l'activité	Frontalier inactif en Belgique		Frontalier partiellement actif en Belgique		Total	
	N	% N	N	% N	N TOT	% N TOT
Luxembourg	183	99,46	1	0,54	184	43,19
Pays-Bas	151	94,38	9	5,63	160	37,56
France	50	90,91	5	9,09	55	12,91
Allemagne	22	88,00	3	12,00	25	5,87
Inconnu	2	100,00	0	0	2	0,47
	<u>408</u>	<u>95,77</u>	<u>18</u>	<u>4,23</u>	<u>426</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Cette table donne un aperçu du nombre total d'aides-soignants titulaires d'un visa en Belgique et travaillant dans l'un des pays voisins en tant que travailleurs frontaliers. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans un pays voisin.

Explication

Colonne 1 : Pays voisin où l'activité professionnelle est exercée : Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg et France.

Colonnes 2 et 3 : N et % N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants employés comme travailleurs frontaliers qui n'exercent aucune activité professionnelle en Belgique.

Colonnes 4 et 5 : N et % N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants employés comme travailleurs frontaliers qui exercent également une activité professionnelle en Belgique.

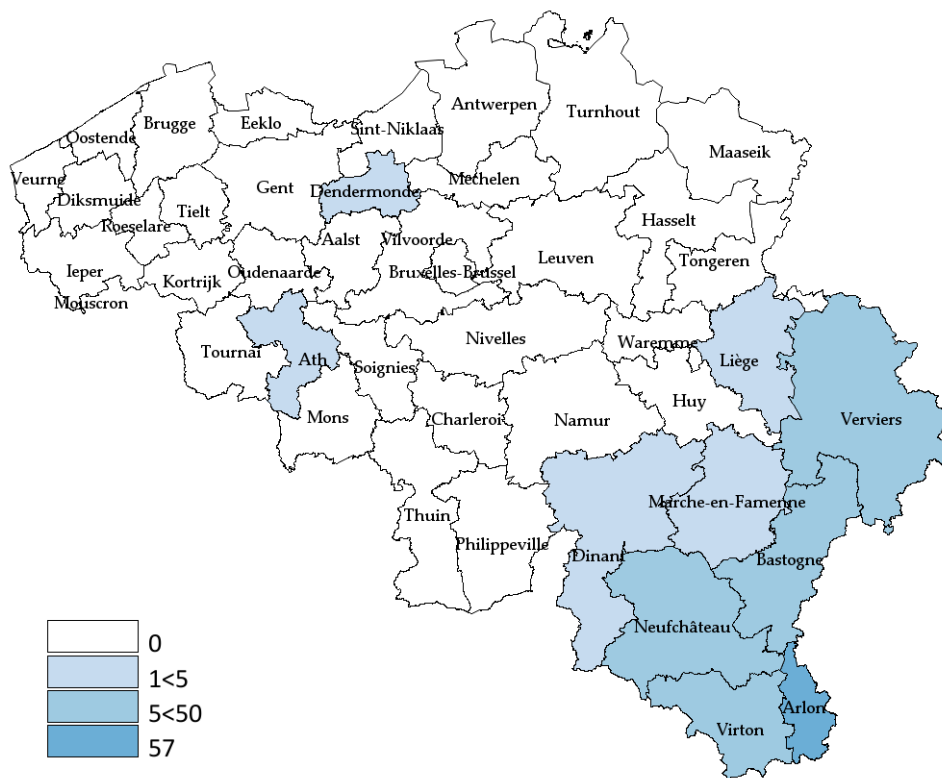
Colonne 6 : N TOT : Nombre total d'aides-soignants employés comme travailleurs frontaliers.

Colonne 7 : % N TOT : Pourcentage total d'aides-soignants employés comme travailleurs frontaliers par pays voisin.

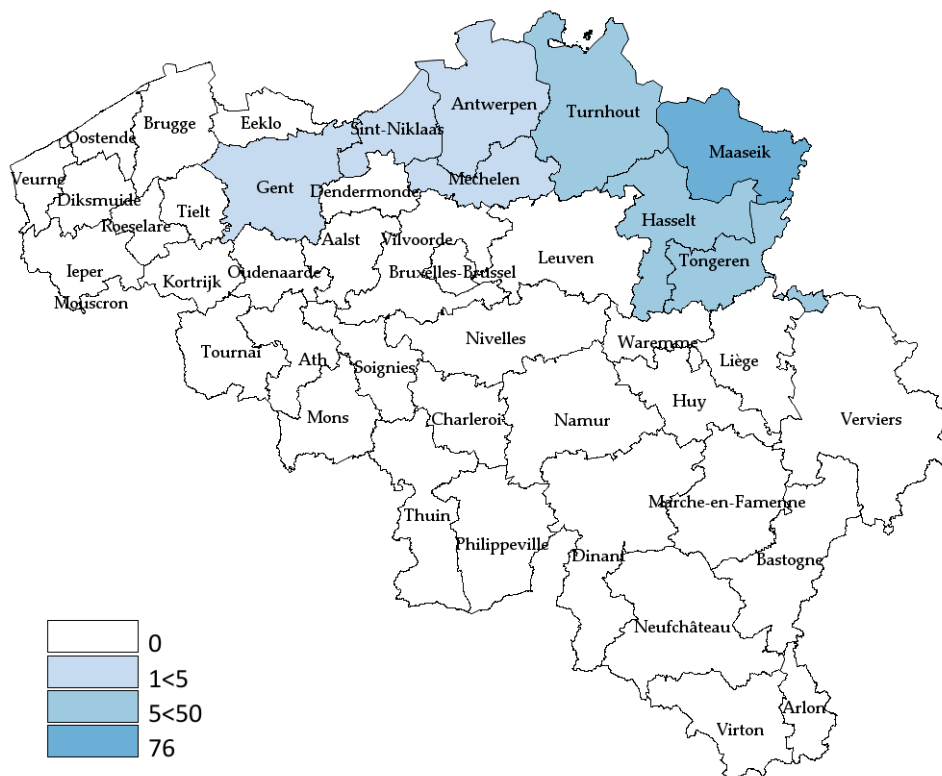
Les pourcentages % N sont calculés par pays voisin et expriment la fraction que l'activité (inactif ou partiellement actif en Belgique) représente au sein du pays voisin.

Les pourcentages % N TOT expriment la fraction que chaque pays voisin représente au total.

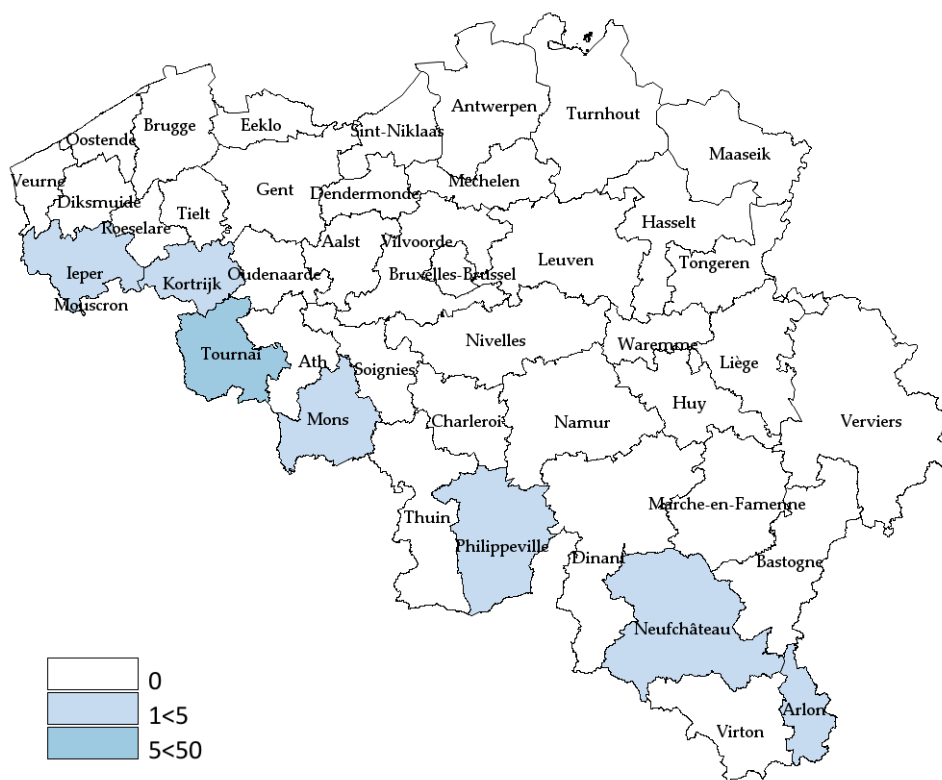
Carte 1a. Nombre d'aides-soignants actifs au Luxembourg comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



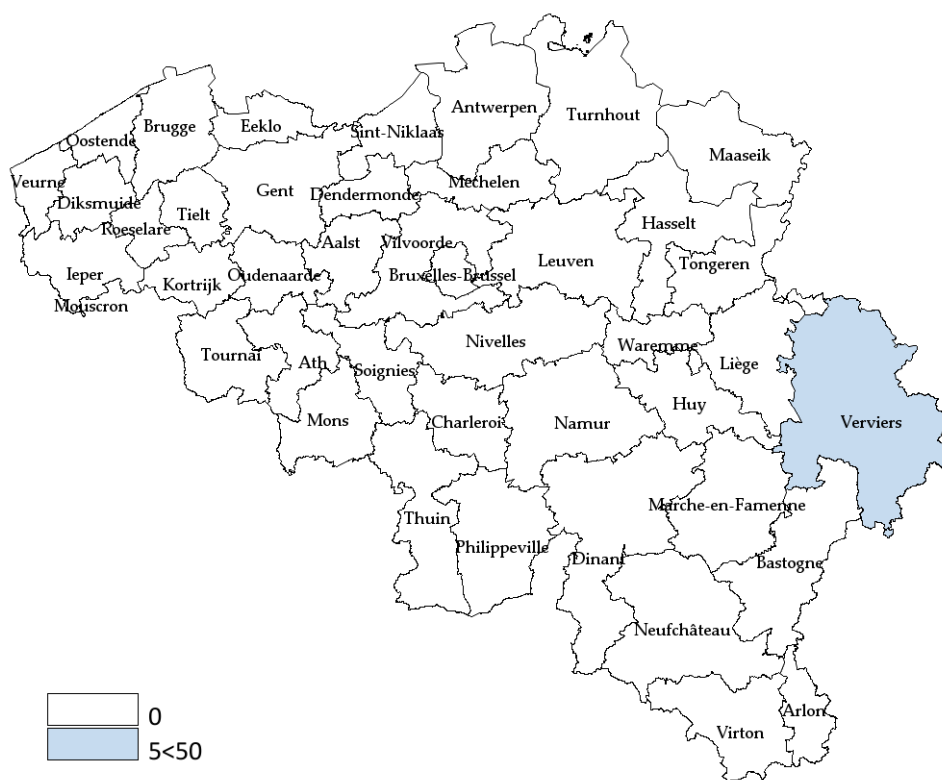
Carte 1b. Nombre d'aides-soignants actifs aux Pays-Bas comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1c. Nombre d'aides-soignants actifs en France comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1d. Nombre d'aides-soignants actifs en Allemagne comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Lignes directrices pour l'interprétation - Cartes 1a, 1b, 1c et 1d

Les cartes 1a, 1b, 1c et 1d montrent le nombre d'aides-soignants en droit d'exercer en Belgique travaillant en tant que travailleurs frontaliers, selon l'arrondissement du domicile en Belgique. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans l'un des pays voisins.

Chaque carte décline les résultats pour un des 4 pays voisins.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES AIDES-SOIGNANTS

Tableau 8. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2022

Statut professionnel	PA		PR		Âge			Genre		Nationalité	
	N ¹	% N ¹	N ²	% N ²	<35	35<50	50+	H	F	Bel	N-Bel
Salarié exclusif	80.001	92,49	71.829	95,51	25.017	27.298	19.514	5.767	66.062	66.513	5.316
Statut combiné	3.778	4,37	3.245	4,31	989	1.476	780	282	2.963	3.070	175
Indépendant exclusif	2.716	3,14	134	0,18	47	52	35	13	121	120	14
	86.495	100,00	75.208	100,00	26.053	28.826	20.329	6.062	69.146	69.703	5.505

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Le tableau 8 présente la répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) par statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif ou statut combiné), selon l'âge, le genre et la nationalité, au 31/12/2022.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

Colonnes 2 et 3 : PA N¹ et % N¹ : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des aides-soignants actifs.

Colonnes 4 et 5 : PR N² et % N² : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Colonnes 6 à 8 : Âge : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonnes 9 et 10 : Genre : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon le genre (H = homme ; F = femme).

Colonnes 11 et 12 : Nationalité : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 9. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2022

	PR N	Statut professionnel			Nationalité		Genre	
		% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région d'activité								
Région flamande	45.453	95,1	4,7	0,2	95,4	99,1	7,0	93,0
Région wallonne	23.752	96,2	3,7	0,1	89,3	98,9	8,9	91,1
Région Bruxelles-Capitale	6.003	95,9	4,0	0,1	85,1	97,8	12,9	87,1
Communauté								
Communauté flamande	45.758	95,1	4,7	0,2	95,5	99,1	7,0	93,0
Communauté française	29.450	96,1	3,8	0,1	88,3	98,7	9,8	90,2
Total								
Belgique	75.208	95,5	4,3	0,2	92,7	98,9	8,1	91,9

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

*Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2022). Pour une répartition par **province**, voir la section **VI. Annexes**.*

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2022.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2022.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2022.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 10. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS									
		Santé		Enseignement		Public		Autres secteurs		Total	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité											
Région flamande	<30	10.955	0,82	141	0,81	95	0,85	2.000	0,78	12.875	0,83
	30<45	17.442	0,77	413	0,74	265	0,82	2.645	0,76	20.382	0,78
	45<60	14.612	0,74	215	0,69	139	0,70	1.071	0,68	15.779	0,75
	60+	2.331	0,67	22	0,53	14	0,56	181	0,43	2.511	0,66
	Tot	45.340	0,77	791	0,73	513	0,78	5.897	0,74	51.547	0,78
Région wallonne	<30	4.017	0,74	57	0,77	29	0,82	311	0,76	4.380	0,75
	30<45	10.596	0,75	144	0,75	112	0,79	826	0,71	11.584	0,76
	45<60	7.935	0,77	115	0,68	79	0,74	376	0,66	8.417	0,77
	60+	1.183	0,70	16	0,59	10	0,82	39	0,50	1.236	0,70
	Tot	23.731	0,75	332	0,72	230	0,78	1.552	0,70	25.617	0,76
Région Bruxelles-Capitale	<30	676	0,86	32	0,85	38	0,97	105	0,87	845	0,87
	30<45	2.312	0,88	52	0,91	65	0,88	155	0,87	2.568	0,88
	45<60	2.543	0,89	45	0,74	41	0,86	123	0,81	2.723	0,90
	60+	467	0,83	4	0,52	1	0,50	12	0,69	479	0,84
	Tot	5.998	0,88	133	0,83	145	0,89	395	0,85	6.615	0,88
Communauté											
Communauté flamande	<30	11.065	0,82	160	0,82	124	0,88	2.037	0,79	13.069	0,84
	30<45	17.471	0,77	435	0,75	293	0,83	2.644	0,76	20.460	0,78
	45<60	14.741	0,74	232	0,69	148	0,71	1.056	0,68	15.918	0,75
	60+	2.371	0,67	25	0,55	14	0,56	182	0,43	2.555	0,66
	Tot	45.648	0,77	852	0,74	579	0,80	5.919	0,75	52.002	0,78
Communauté française	<30	4.583	0,76	70	0,77	38	0,84	379	0,78	5.031	0,76
	30<45	12.879	0,78	174	0,77	149	0,80	982	0,73	14.074	0,78
	45<60	10.349	0,80	143	0,70	111	0,78	514	0,69	11.001	0,80
	60+	1.610	0,74	17	0,55	11	0,80	50	0,55	1.671	0,74
	Tot	29.421	0,78	404	0,74	309	0,80	1.925	0,72	31.777	0,78
Total											
Belgique	<30	15.648	0,80	230	0,80	162	0,87	2.416	0,79	18.100	0,82
	30<45	30.350	0,77	609	0,75	442	0,82	3.626	0,75	34.534	0,78
	45<60	25.090	0,76	375	0,69	259	0,74	1.570	0,69	26.919	0,77
	60+	3.981	0,70	42	0,55	25	0,66	232	0,46	4.226	0,69
	Tot	75.069	0,77	1.256	0,74	888	0,80	7.844	0,74	83.779	0,78

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants professionnellement actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité, la communauté ou pour la Belgique et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Le secteur de la santé, indiqué en vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et à l'étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Santé : Hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services de prérogative public (défense, services du feu, police,...), activité des agences de travail.

Enseignement : les différents niveaux de l'enseignement

Public : Secteur public: services fédéraux et régionaux, administration générale

Autres secteurs : Catégories restantes (activités industrielles variées...)

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 11. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire												Total santé	
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité															
Région flamande	<30	830	0,87	7.030	0,82	319	0,73	76	0,80	2.090	0,79	780	0,67	10.955	0,82
	30<45	1.791	0,80	9.975	0,77	533	0,68	246	0,76	4.285	0,73	890	0,61	17.442	0,77
	45<60	1.968	0,76	8.389	0,74	305	0,66	265	0,69	3.500	0,73	385	0,52	14.612	0,74
	60+	455	0,68	1.412	0,66	37	0,61	42	0,64	352	0,69	64	0,40	2.331	0,67
	Tot	5.044	0,79	26.806	0,77	1.194	0,68	629	0,73	10.227	0,74	2.119	0,61	45.340	0,77
Région wallonne	<30	767	0,82	2.436	0,70	125	0,70	75	0,89	521	0,77	152	0,62	4.017	0,74
	30<45	2.075	0,81	6.493	0,72	326	0,71	234	0,82	1.301	0,75	367	0,56	10.596	0,75
	45<60	1.855	0,80	4.827	0,75	159	0,74	192	0,81	811	0,74	250	0,52	7.935	0,77
	60+	379	0,72	663	0,69	21	0,64	23	0,73	77	0,67	32	0,59	1.183	0,70
	Tot	5.076	0,80	14.419	0,73	631	0,71	524	0,82	2.710	0,75	801	0,56	23.731	0,75
Région Bruxelles-Capitale	<30	183	0,87	321	0,81	17	0,85	11	1,00	71	0,87	98	0,73	676	0,86
	30<45	641	0,83	1.292	0,86	30	0,81	69	0,91	180	0,85	235	0,61	2.312	0,88
	45<60	700	0,82	1.408	0,89	12	0,84	94	0,91	285	0,85	183	0,59	2.543	0,89
	60+	153	0,78	234	0,87	0	0	21	0,84	51	0,76	22	0,50	467	0,83
	Tot	1.677	0,83	3.255	0,87	59	0,82	195	0,91	587	0,84	538	0,62	5.998	0,88
Communauté															
Communauté flamande	<30	860	0,87	7.046	0,83	321	0,73	77	0,81	2.128	0,79	802	0,68	11.065	0,82
	30<45	1.844	0,81	9.873	0,77	532	0,68	250	0,77	4.348	0,73	895	0,61	17.471	0,77
	45<60	2.060	0,76	8.337	0,73	304	0,66	272	0,70	3.566	0,73	400	0,54	14.741	0,74
	60+	492	0,68	1.409	0,66	35	0,60	44	0,63	356	0,69	65	0,39	2.371	0,67
	Tot	5.256	0,79	26.665	0,77	1.192	0,68	643	0,73	10.398	0,74	2.162	0,62	45.648	0,77
Communauté française	<30	920	0,83	2.741	0,71	140	0,71	85	0,90	554	0,78	228	0,63	4.583	0,76
	30<45	2.663	0,81	7.887	0,75	357	0,72	299	0,84	1.418	0,76	597	0,57	12.879	0,78
	45<60	2.463	0,80	6.287	0,78	172	0,75	279	0,84	1.030	0,76	418	0,53	10.349	0,80
	60+	495	0,73	900	0,74	23	0,65	42	0,79	124	0,70	53	0,56	1.610	0,74
	Tot	6.541	0,81	17.815	0,75	692	0,72	705	0,84	3.126	0,76	1.296	0,57	29.421	0,78
Total															
Belgique	<30	1.780	0,85	9.787	0,79	461	0,72	162	0,86	2.682	0,79	1.030	0,67	15.648	0,80
	30<45	4.507	0,81	17.760	0,76	889	0,69	549	0,81	5.766	0,74	1.492	0,60	30.350	0,77
	45<60	4.523	0,79	14.624	0,75	476	0,69	551	0,77	4.596	0,74	818	0,54	25.090	0,76
	60+	987	0,71	2.309	0,69	58	0,62	86	0,71	480	0,69	118	0,47	3.981	0,70
	Tot	11.797	0,80	44.480	0,76	1.884	0,70	1.348	0,79	13.524	0,75	3.458	0,60	75.069	0,77

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité, la communauté ou pour la Belgique (pour une répartition par **province**, voir la section **VI. Annexes**) et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total santé.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins y compris les maisons de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS

Aide : Aide sociale : 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes, activités des agences de travail...

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 12 Répartition du nombre d'aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2022

	Femmes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.812	4,3	1.196	4,5	3.008	4,4	
0,2<0,4	1.677	3,9	890	3,4	2.567	3,7	
0,4<0,6	6.738	15,9	4.647	17,5	11.385	16,5	
0,6<0,8	10.216	24,1	6.559	24,7	16.775	24,3	
0,8<1,0	9.323	22,0	4.341	16,3	13.664	19,8	
1,0+	12.704	29,9	8.918	33,6	21.622	31,3	
	42.470	100,0	26.551	100,0	69.021	100,0	

	Hommes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	73	2,3	45	1,6	118	2,0	
0,2<0,4	63	2,0	71	2,5	134	2,2	
0,4<0,6	221	7,0	231	8,0	452	7,5	
0,6<0,8	431	13,6	476	16,6	907	15,0	
0,8<1,0	573	18,0	409	14,3	982	16,2	
1,0+	1.817	57,2	1.638	57,1	3.455	57,1	
	3.178	100,0	2.870	100,0	6.048	100,0	

	Total						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.885	4,1	1.241	4,2	3.126	4,2	
0,2<0,4	1.740	3,8	961	3,3	2.701	3,6	
0,4<0,6	6.959	15,2	4.878	16,6	11.837	15,8	
0,6<0,8	10.647	23,3	7.035	23,9	17.682	23,6	
0,8<1,0	9.896	21,7	4.750	16,1	14.646	19,5	
1,0+	14.521	31,8	10.556	35,9	25.077	33,4	
	45.648	100,0	29.421	100,0	75.069	100,0	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 12

Le tableau 12 montre la répartition des aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2022).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage d'aides-soignants salariés actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total d'aides-soignants salariés en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE en lien avec une activité liée à la profession d'aide-soignant. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.

Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé.

Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022

		PR		
Communauté	Genre	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	3.185	2.790	0,88
	Femme	42.573	32.294	0,76
Communauté française	Homme	2.877	2.575	0,89
	Femme	26.573	20.377	0,77
Total	Homme	6.062	5.365	0,89
	Femme	69.146	52.672	0,76

Tableau 14. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022

		PR		
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat BE + dip BE	43.481	33.307	0,77
	nat BE + dip N-BE	225	175	0,78
	nat N-BE + dip BE	1.851	1.458	0,79
	nat N-BE + dip N-BE	201	145	0,72
Communauté française	nat BE + dip BE	25.905	20.103	0,78
	nat BE + dip N-BE	92	81	0,88
	nat N-BE + dip BE	3.154	2.523	0,80
	nat N-BE + dip N-BE	299	246	0,82
Total	nat BE + dip BE	69.386	53.410	0,77
	nat BE + dip N-BE	317	256	0,81
	nat N-BE + dip BE	5.005	3.980	0,80
	nat N-BE + dip N-BE	500	391	0,78

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 13 et 14

Les tableaux 13 et 14 présentent la distribution des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 13 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 14 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

L'ETP des aides-soignants **salariés** actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé en lien avec leur profession. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

L'ETP des aides-soignants **indépendants** n'est pas disponible et n'a pas pu être déterminé avec les données couplées disponibles. C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant est égale à 1. A noter qu'il existe également des emplois salariés qui ne sont pas liés au métier d'aide-soignant. Cela explique les niveaux d'ETP inférieurs à 1 pour les personnes ayant un statut professionnel mixte.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

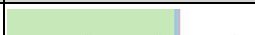

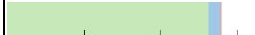
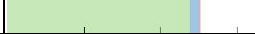




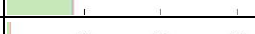
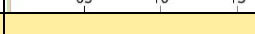
Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge).

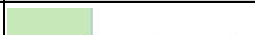
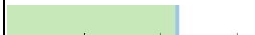
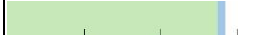





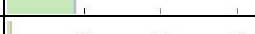
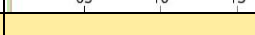
Colonne 3 : PR : N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2022.

Colonne 4 : PR : ETP Tot. : Nombre d'Équivalents Temps Plein prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 5 : PR : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 15a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2022

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	4.449	3.793,1	0,85	127	104,9	0,83	13	13,0	1,00	
25<30	6.098	4.877,8	0,80	281	210,7	0,75	16	16,0	1,00	
30<35	5.913	4.574,5	0,77	365	258,0	0,71	17	17,0	1,00	
35<40	5.422	4.144,4	0,76	299	210,0	0,70	14	14,0	1,00	
40<45	5.137	3.955,3	0,77	309	230,0	0,74	19	19,0	1,00	
45<50	4.496	3.449,9	0,77	298	208,3	0,70	11	11,0	1,00	
50<55	4.704	3.518,5	0,75	239	180,5	0,76	7	7,0	1,00	
55<60	4.714	3.348,5	0,71	162	114,2	0,70	4	4,0	1,00	
60<65	2.159	1.460,6	0,68	48	31,0	0,65	6	6,0	1,00	
65+	122	64,9	0,53	2	0,6	0,31	2	2,0	1,00	
	43.214	33.187,6	0,77	2.130	1.548,1	0,73	109	109,0	1,00	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	1.297	977,2	0,75	17	11,9	0,70	0	0,0	0	
25<30	2.649	1.961,4	0,74	54	35,0	0,65	0	0,0	0	
30<35	3.321	2.458,7	0,74	112	79,5	0,71	0	0,0	0	
35<40	3.451	2.613,4	0,76	129	91,8	0,71	3	3,0	1,00	
40<45	3.412	2.619,3	0,77	171	123,6	0,72	1	1,0	1,00	
45<50	2.901	2.270,0	0,78	142	106,5	0,75	3	3,0	1,00	
50<55	2.527	1.964,3	0,78	126	100,8	0,80	0	0,0	0	
55<60	2.156	1.587,8	0,74	83	62,5	0,75	0	0,0	0	
60<65	1.091	770,8	0,71	35	23,4	0,67	6	6,0	1,00	
65+	55	33,9	0,62	3	2,0	0,65	7	7,0	1,00	
	22.860	17.256,9	0,75	872	637,1	0,73	20	20,0	1,00	



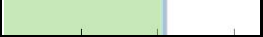





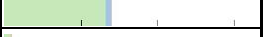
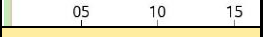
Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	162	137,3	0,85	3	2,3	0,77	0	0,0	0	
25<30	498	429,2	0,86	13	10,0	0,77	0	0,0	0	
30<35	630	544,7	0,86	17	12,5	0,74	1	1,0	1,00	
35<40	748	649,6	0,87	31	28,8	0,93	1	1,0	1,00	
40<45	835	741,5	0,89	51	51,2	1,00	0	0,0	0	
45<50	896	822,8	0,92	46	43,0	0,93	0	0,0	0	
50<55	794	707,8	0,89	29	27,3	0,94	1	1,0	1,00	
55<60	744	650,5	0,87	34	24,6	0,72	0	0,0	0	
60<65	415	347,4	0,84	18	20,0	1,11	1	1,0	1,00	
65+	33	22,1	0,67	1	0,2	0,22	1	1,0	1,00	
	5.755	5.052,9	0,88	243	220,0	0,91	5	5,0	1,00	

Tableau 15b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2022

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	4.497	3.836,2	0,85	129	106,4	0,82	13	13,0	1,00	
25<30	6.156	4.932,0	0,80	283	212,4	0,75	15	15,0	1,00	
30<35	5.951	4.610,3	0,77	359	252,1	0,70	16	16,0	1,00	
35<40	5.440	4.158,3	0,76	299	210,2	0,70	14	14,0	1,00	
40<45	5.120	3.932,4	0,77	305	227,6	0,75	19	19,0	1,00	
45<50	4.526	3.475,7	0,77	297	209,0	0,70	11	11,0	1,00	
50<55	4.735	3.539,9	0,75	238	179,2	0,75	6	6,0	1,00	
55<60	4.780	3.395,1	0,71	166	116,8	0,70	4	4,0	1,00	
60<65	2.198	1.487,4	0,68	50	33,0	0,66	6	6,0	1,00	
65+	120	63,6	0,53	3	0,8	0,28	2	2,0	1,00	
	43.523	33.430,9	0,77	2.129	1.547,4	0,73	106	106,0	1,00	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.411	1.071,3	0,76	18	12,8	0,71	0	0,0	0	
25<30	3.089	2.336,4	0,76	65	43,2	0,67	1	1,0	1,00	
30<35	3.913	2.967,5	0,76	135	97,9	0,73	2	2,0	1,00	
35<40	4.181	3.249,1	0,78	160	120,4	0,75	4	4,0	1,00	
40<45	4.264	3.383,8	0,79	226	177,2	0,78	1	1,0	1,00	
45<50	3.767	3.067,1	0,81	189	148,9	0,79	3	3,0	1,00	
50<55	3.290	2.650,8	0,81	156	129,4	0,83	2	2,0	1,00	
55<60	2.834	2.191,7	0,77	113	84,5	0,75	0	0,0	0	
60<65	1.467	1.091,5	0,74	51	41,4	0,81	7	7,0	1,00	
65+	90	57,3	0,64	3	2,0	0,65	8	8,0	1,00	
	28.306	22.066,4	0,78	1.116	857,7	0,77	28	28,0	1,00	

Tableau 15c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2022

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	5.908	4.907,6	0,83	147	119,2	0,81	13	13,0	1,00	
25<30	9.245	7.268,4	0,79	348	255,7	0,73	16	16,0	1,00	
30<35	9.864	7.577,8	0,77	494	350,0	0,71	18	18,0	1,00	
35<40	9.621	7.407,4	0,77	459	330,6	0,72	18	18,0	1,00	
40<45	9.384	7.316,1	0,78	531	404,8	0,76	20	20,0	1,00	
45<50	8.293	6.542,7	0,79	486	357,8	0,74	14	14,0	1,00	
50<55	8.025	6.190,7	0,77	394	308,6	0,78	8	8,0	1,00	
55<60	7.614	5.586,9	0,73	279	201,3	0,72	4	4,0	1,00	
60<65	3.665	2.578,8	0,70	101	74,4	0,74	13	13,0	1,00	
65+	210	120,9	0,58	6	2,8	0,47	10	10,0	1,00	
	71.829	55.497,3	0,77	3.245	2.405,1	0,74	134	134,0	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 15a, 15b et 15c

Les tableaux 15a, 15b et 15c donnent une image de l'activité des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022). Pour une répartition par province, voir la section VI. Annexes.

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et/ou comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur rose indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 16a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2022

Région flamande												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	309	277,6	0,90	3.131	2.679,0	0,86	141	107,4	0,76	1.071	847,0	0,79
25<30	521	441,4	0,85	3.899	3.120,2	0,80	216	157,2	0,73	1.845	1.385,6	0,75
30<35	588	478,7	0,81	3.611	2.806,4	0,78	219	153,4	0,70	1.955	1.410,9	0,72
35<40	604	480,9	0,80	3.249	2.496,1	0,77	196	130,1	0,66	1.761	1.261,3	0,72
40<45	599	478,1	0,80	3.115	2.393,9	0,77	198	135,2	0,68	1.655	1.197,0	0,72
45<50	557	436,9	0,78	2.765	2.107,5	0,76	130	91,6	0,70	1.428	1.033,2	0,72
50<55	691	532,3	0,77	2.736	2.030,9	0,74	118	74,2	0,63	1.473	1.068,7	0,73
55<60	720	532,0	0,74	2.888	2.031,6	0,70	97	60,5	0,62	1.218	842,6	0,69
60<65	440	299,0	0,68	1.335	889,1	0,67	42	27,4	0,65	422	282,1	0,67
65+	15	9,5	0,63	77	42,2	0,55	4	3,2	0,81	31	12,6	0,41
	5.044	3.966,4	0,79	26.806	20.597,0	0,77	1.361	940,3	0,69	12.859	9.341,0	0,73

Région wallonne												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	252	214,1	0,85	825	591,8	0,72	38	24,6	0,65	215	158,6	0,74
25<30	515	418,1	0,81	1.611	1.108,5	0,69	90	63,7	0,71	529	406,1	0,77
30<35	625	496,2	0,79	2.074	1.462,8	0,71	125	87,8	0,70	660	491,5	0,74
35<40	691	569,1	0,82	2.215	1.599,9	0,72	114	82,4	0,72	633	456,9	0,72
40<45	759	612,9	0,81	2.204	1.634,0	0,74	97	65,5	0,68	595	431,6	0,73
45<50	651	528,9	0,81	1.853	1.403,0	0,76	74	56,0	0,76	535	391,7	0,73
50<55	602	492,4	0,82	1.641	1.241,6	0,76	62	45,7	0,74	413	285,3	0,69
55<60	602	453,9	0,75	1.333	967,3	0,73	33	21,9	0,66	295	207,2	0,70
60<65	367	264,1	0,72	630	437,4	0,69	28	19,6	0,70	117	79,1	0,68
65+	12	7,5	0,63	33	20,1	0,61	9	7,5	0,83	13	7,8	0,60
	5.076	4.057,2	0,80	14.419	10.466,3	0,73	670	474,7	0,71	4.005	2.915,7	0,73

Région Bruxelles-Capitale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	36	31,5	0,88	79	62,7	0,79	7	6,2	0,89	48	39,1	0,81
25<30	147	128,6	0,87	242	197,1	0,81	10	8,1	0,81	132	105,5	0,80
30<35	168	143,3	0,85	341	286,5	0,84	13	10,3	0,79	151	118,2	0,78
35<40	223	182,8	0,82	444	375,2	0,84	17	11,0	0,65	151	110,4	0,73
40<45	250	203,8	0,82	507	452,3	0,89	14	7,2	0,51	180	129,4	0,72
45<50	250	210,9	0,84	544	490,6	0,90	12	5,5	0,46	206	158,8	0,77
50<55	218	179,3	0,82	461	414,8	0,90	9	5,4	0,60	173	136,7	0,79
55<60	232	184,9	0,80	403	348,7	0,87	5	1,9	0,37	174	139,6	0,80
60<65	148	116,9	0,79	210	186,5	0,89	6	1,2	0,20	88	63,8	0,72
65+	5	2,5	0,50	24	16,2	0,68	1	1,0	1,00	6	3,5	0,59
	1.677	1.384,5	0,83	3.255	2.830,5	0,87	94	57,7	0,61	1.309	1.005,1	0,77

Tableau 16b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2022

Communauté flamande												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	316	283,6	0,90	3.152	2.696,6	0,86	144	110,4	0,77	1.091	865,0	0,79
25<30	544	461,4	0,85	3.894	3.118,1	0,80	213	156,4	0,73	1.886	1.423,5	0,75
30<35	602	491,1	0,82	3.590	2.790,6	0,78	215	150,8	0,70	1.995	1.446,0	0,72
35<40	628	502,8	0,80	3.225	2.474,5	0,77	196	130,1	0,66	1.778	1.275,1	0,72
40<45	614	491,4	0,80	3.058	2.339,2	0,76	199	135,9	0,68	1.670	1.212,4	0,73
45<50	572	451,7	0,79	2.738	2.080,9	0,76	130	92,8	0,71	1.469	1.070,2	0,73
50<55	729	562,1	0,77	2.704	2.003,2	0,74	115	71,6	0,62	1.494	1.088,2	0,73
55<60	759	560,2	0,74	2.895	2.032,1	0,70	97	60,5	0,62	1.243	863,1	0,69
60<65	477	327,3	0,69	1.335	888,4	0,67	40	25,9	0,65	427	284,7	0,67
65+	15	8,6	0,58	74	40,6	0,55	4	3,2	0,81	33	13,9	0,42
	5.256	4.140,4	0,79	26.665	20.464,2	0,77	1.353	937,5	0,69	13.086	9.542,2	0,73

Communauté française												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	281	239,6	0,85	883	637,0	0,72	42	27,9	0,66	243	179,7	0,74
25<30	639	526,7	0,82	1.858	1.307,7	0,70	103	72,7	0,71	620	473,6	0,76
30<35	779	627,0	0,80	2.436	1.765,1	0,72	142	100,7	0,71	771	574,6	0,75
35<40	890	730,0	0,82	2.683	1.996,6	0,74	131	93,4	0,71	767	553,5	0,72
40<45	994	803,4	0,81	2.768	2.140,9	0,77	110	72,0	0,65	760	545,7	0,72
45<50	886	725,0	0,82	2.424	1.920,2	0,79	86	60,3	0,70	700	513,5	0,73
50<55	782	641,9	0,82	2.134	1.684,1	0,79	74	53,7	0,73	565	402,6	0,71
55<60	795	610,6	0,77	1.729	1.315,5	0,76	38	23,8	0,63	444	326,4	0,74
60<65	478	352,7	0,74	840	624,6	0,74	36	22,4	0,62	200	140,2	0,70
65+	17	10,9	0,64	60	37,9	0,63	10	8,5	0,85	17	9,9	0,59
	6.541	5.267,7	0,81	17.815	13.429,6	0,75	772	535,2	0,69	5.087	3.719,6	0,73

Tableau 16c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2022

Belgique												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	597	523,2	0,88	4.035	3.333,5	0,83	186	138,3	0,74	1.334	1.044,7	0,78
25<30	1.183	988,1	0,84	5.752	4.425,8	0,77	316	229,0	0,72	2.506	1.897,1	0,76
30<35	1.381	1.118,1	0,81	6.026	4.555,7	0,76	357	251,5	0,70	2.766	2.020,6	0,73
35<40	1.518	1.232,8	0,81	5.908	4.471,1	0,76	327	223,5	0,68	2.545	1.828,6	0,72
40<45	1.608	1.294,8	0,81	5.826	4.480,1	0,77	309	207,9	0,67	2.430	1.758,1	0,72
45<50	1.458	1.176,7	0,81	5.162	4.001,1	0,78	216	153,1	0,71	2.169	1.583,7	0,73
50<55	1.511	1.204,0	0,80	4.838	3.687,3	0,76	189	125,3	0,66	2.059	1.490,8	0,72
55<60	1.554	1.170,8	0,75	4.624	3.347,7	0,72	135	84,3	0,62	1.687	1.189,4	0,71
60<65	955	680,0	0,71	2.175	1.513,0	0,70	76	48,3	0,63	627	424,9	0,68
65+	32	19,5	0,61	134	78,5	0,59	14	11,7	0,84	50	23,9	0,48
	11.797	9.408,1	0,80	44.480	33.893,8	0,76	2.125	1.472,7	0,69	18.173	13.261,8	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 16a, 16b et 16c

Les tableaux 16a, 16b et 16c donnent une image de l'activité des aides-soignants actifs dans chaque secteur des soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022). Pour une répartition par province, voir la section VI. Annexes.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital N pers.' et une fois à la colonne 'Soins à domicile N pers.'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'N Pers.' est supérieure au nombre total d'aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'aide-soignant actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'ETP tot.' est égale au nombre total d'ETP aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Les aides-soignants actifs dans les soins de santé sous statut professionnel indépendant sont tous assimilés au secteur des soins à domicile.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5, 8 et 11 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque secteur (Hôpital, Maison de repos et de soins, Soins à domicile et Santé communautaire).

Colonnes 3, 6, 9 et 12 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque secteur.

Colonnes 4, 7, 10 et 13 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque secteur.

SECTION III. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 17. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2022

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	490	490	308	431	290	138	291	2	34	397	385	46
Statut combiné	23	23	13	16	11	3	13	0	1	15	14	2
Indépendant exclusif	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inactif	313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	838	525	321	447	302	141	304	2	35	412	399	48

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 17

Le tableau 17 affiche la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif) au 31/12/2022.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. À défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP : N : Nombre de personnes en droit d'exercer (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION IV. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITÉS

Tableau 18. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2022

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	6.698	53,96	6.003	48,37	5.278	42,52	0,88	22,06	43,44	34,50	87,14
Flandre occidentale	11.304	92,65	9.545	78,24	7.355	60,28	0,77	41,67	33,83	24,50	93,78
Flandre orientale	12.389	79,35	10.738	68,78	8.533	54,65	0,79	37,96	35,16	26,88	93,12
Brabant flamand	7.494	63,11	6.507	54,80	5.136	43,25	0,79	34,72	35,90	29,38	91,50
Anvers	15.041	78,71	12.731	66,62	9.674	50,62	0,76	37,23	36,29	26,48	93,07
Limbourg	7.296	81,52	5.932	66,28	4.147	46,34	0,70	37,54	34,46	28,00	93,27
Hainaut	10.573	77,92	9.721	71,64	7.339	54,09	0,75	32,69	42,92	24,39	90,93
Brabant wallon	2.125	51,46	1.941	47,01	1.587	38,43	0,82	27,98	42,92	29,11	88,87
Namur	3.350	66,70	2.995	59,63	2.208	43,97	0,74	33,72	42,20	24,07	90,72
Liège	8.404	75,34	7.491	67,15	5.618	50,36	0,75	29,64	43,71	26,66	91,39
Luxembourg	1.799	61,20	1.604	54,56	1.162	39,53	0,72	31,11	41,77	27,12	93,64
Etranger & Inconnu	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région d'activité											
Région flamande	53.524	79,00	45.453	67,09	34.845	51,43	0,77	38,02	35,21	26,77	93,03
Région wallonne	26.251	71,30	23.752	64,52	17.914	48,66	0,75	31,37	43,00	25,64	91,06
Rég. Bruxelles-Cap.	6.698	53,96	6.003	48,37	5.278	42,52	0,88	22,06	43,44	34,50	87,14
Étranger & Inconnu	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communauté											
Communauté flamande	53.946	76,81	45.758	65,15	35.084	49,96	0,77	38,07	35,03	26,90	93,04
Communauté française	32.549	69,63	29.450	63,00	22.952	49,10	0,78	29,32	43,45	27,24	90,23
Total											
Belgique	86.495	73,94	75.208	64,29	58.036	49,61	0,77	34,64	38,33	27,03	91,94

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 18

Le tableau 18 présente la distribution géographique des aides-soignants sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume total et moyen), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : (PA N¹ / population 01/01/2023) x 10.000.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : (PR N² / population 01/01/2023) x 10.000.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Équivalents Temps Plein prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2023) x 10.000.

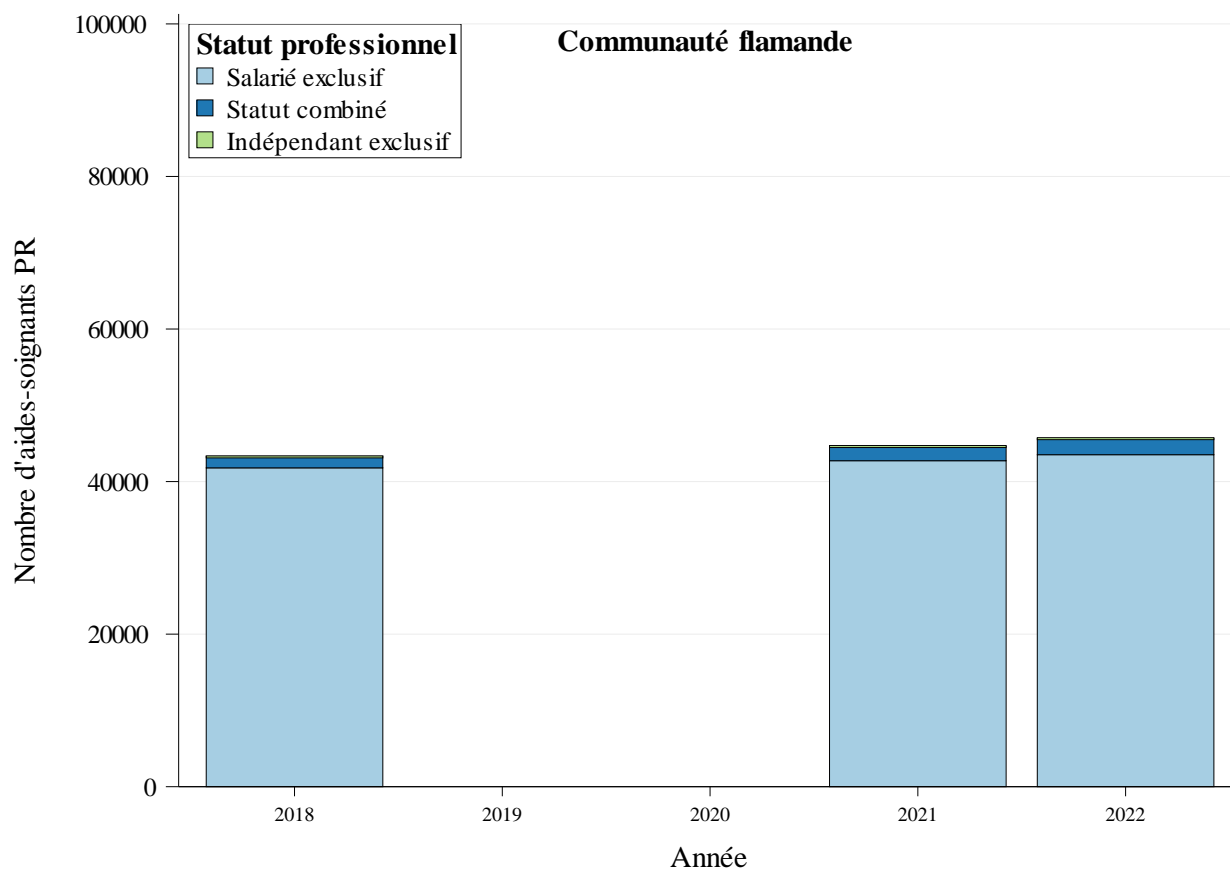
Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

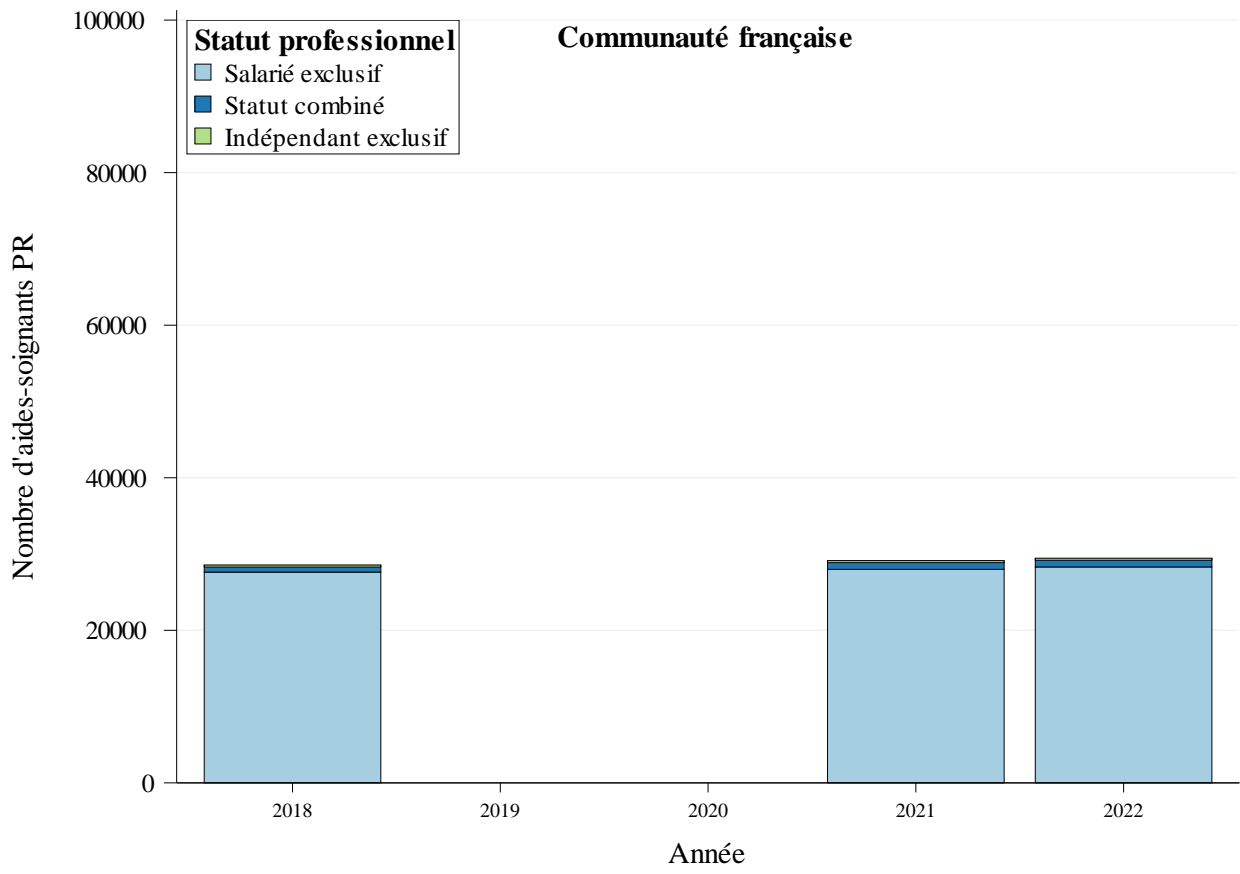
Colonnes 9, 10 & 11 : Âge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

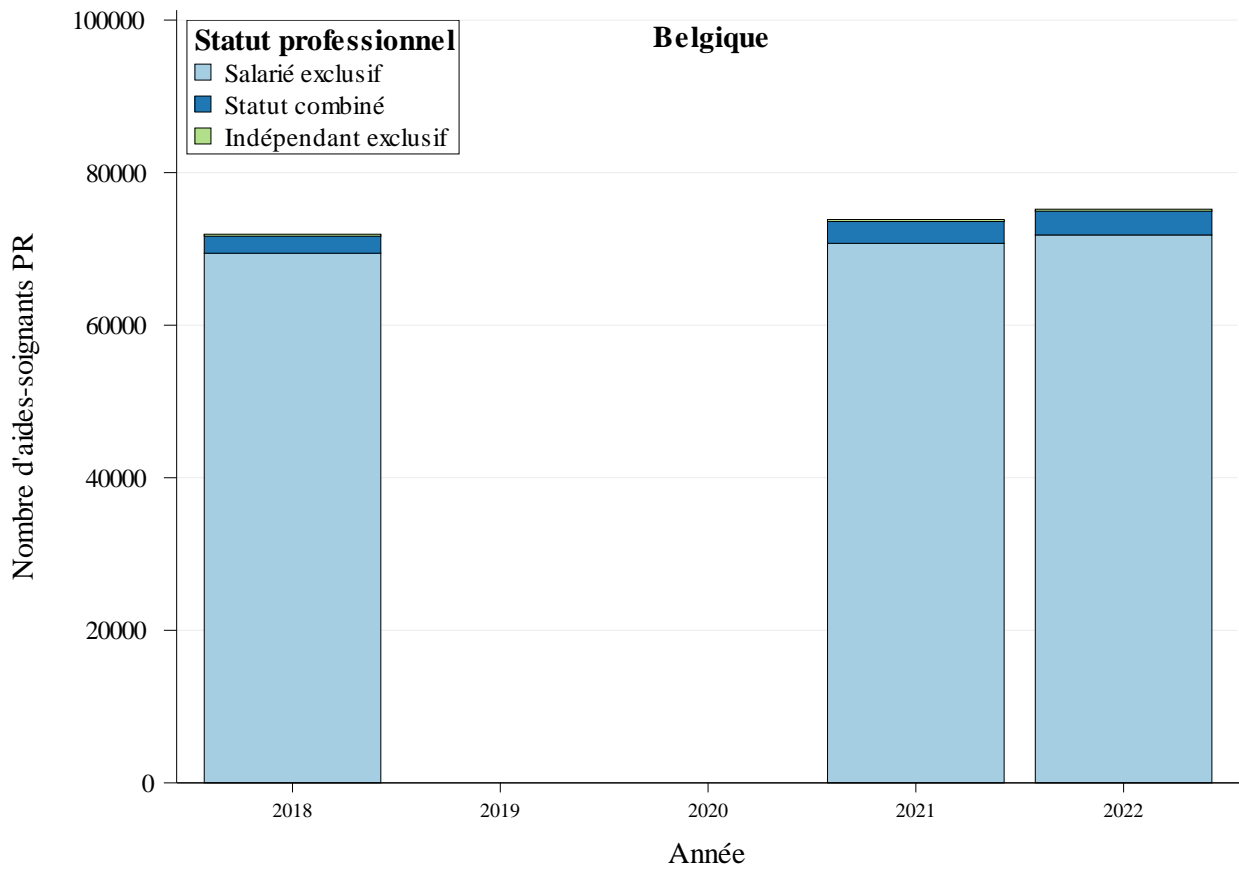
Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²).

SECTION V. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION

Figure 1. Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2018 à 2022, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 1

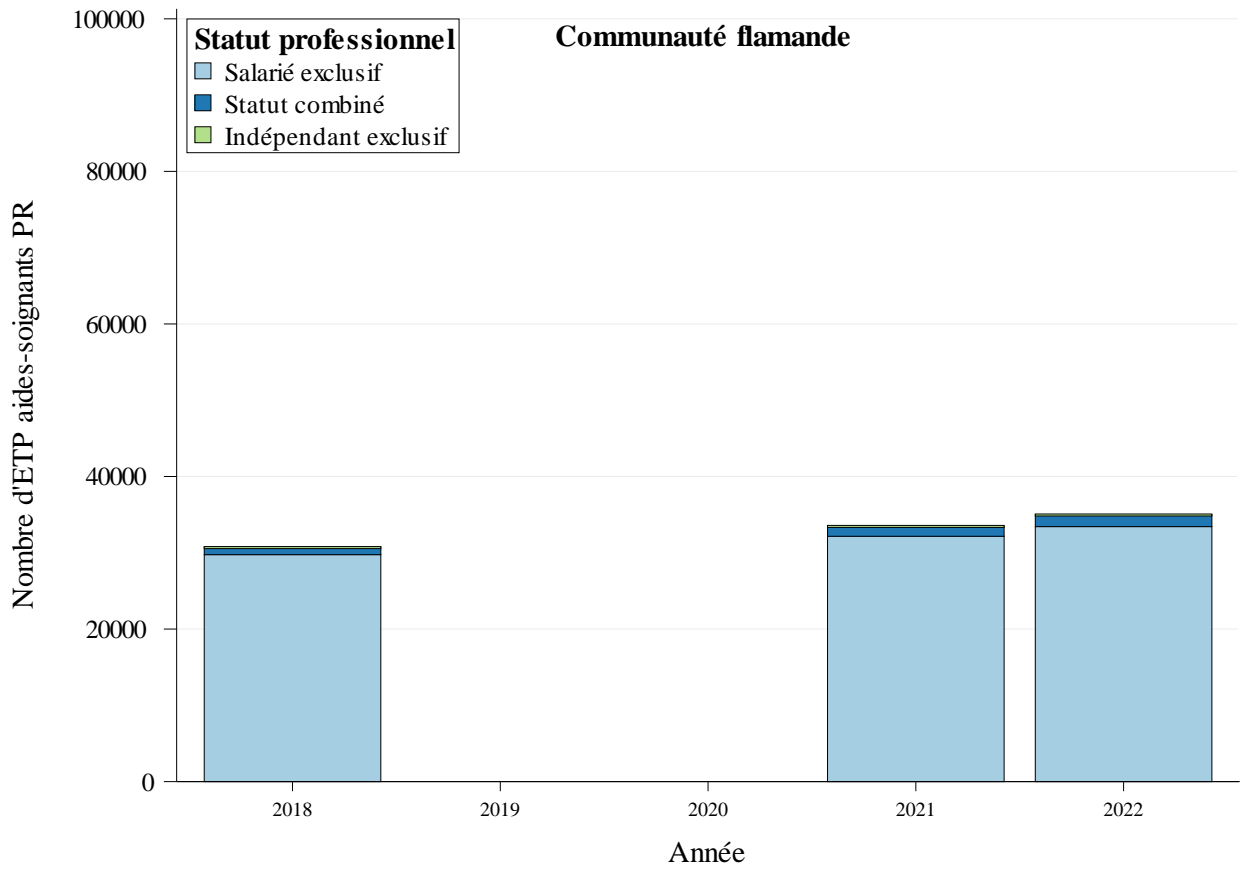
Le diagramme en bâtons présente les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2018 à 2022.

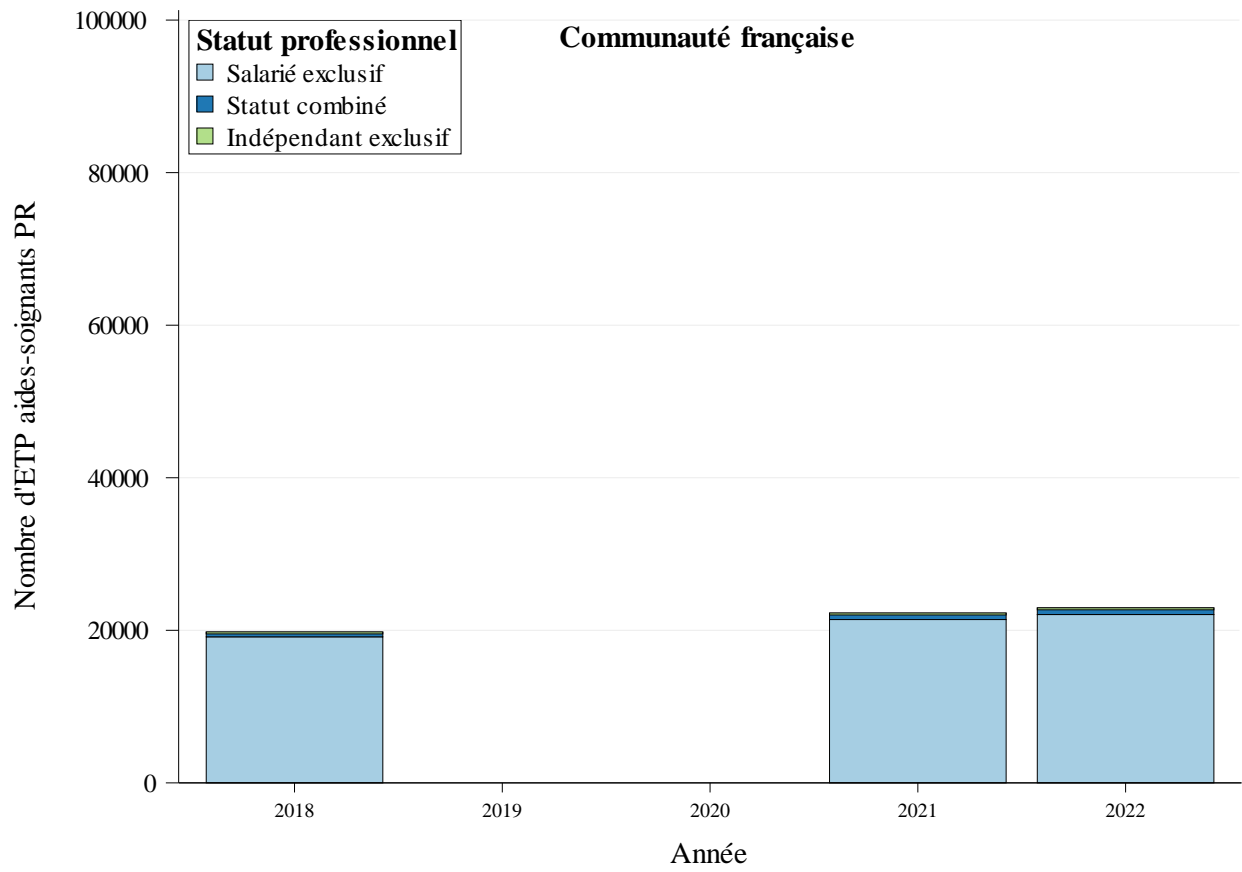
Explication

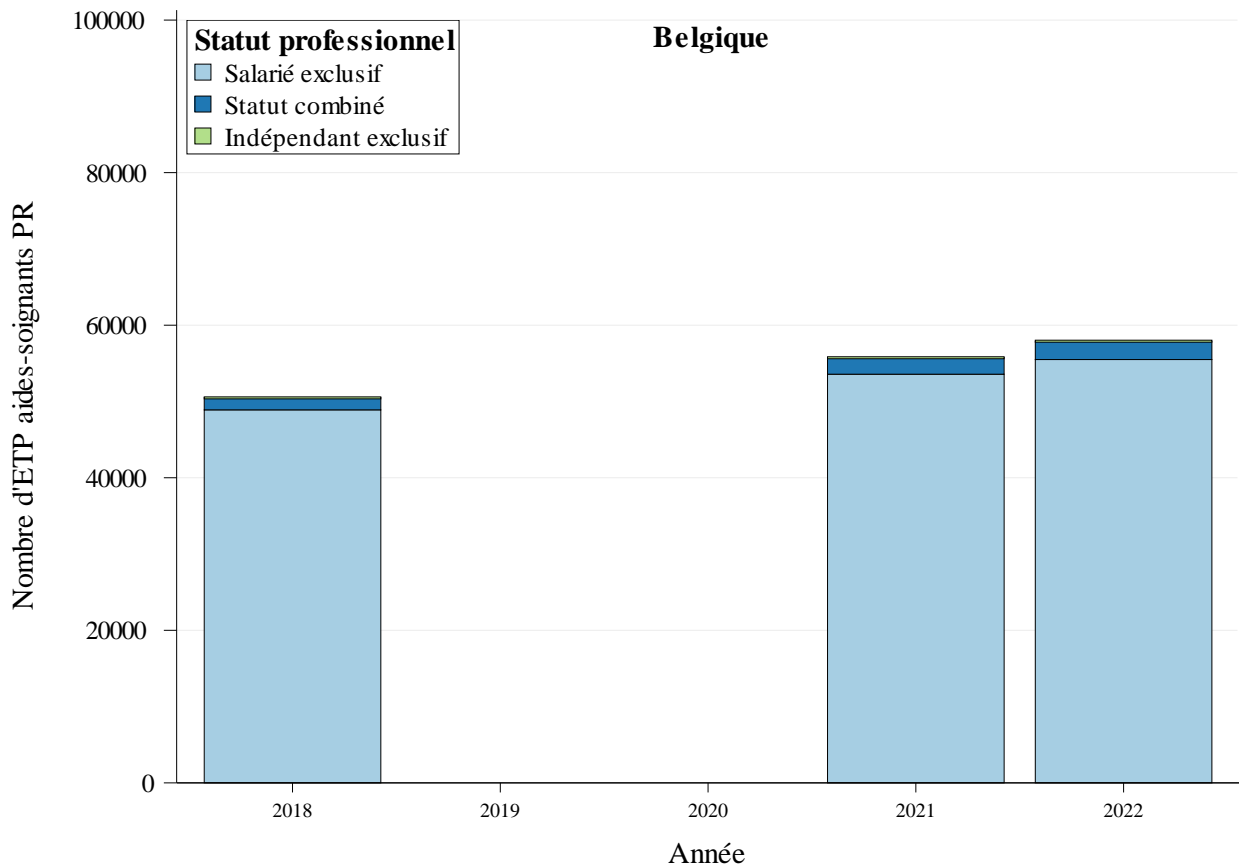
Les données du diagramme en bâtons proviennent des données des PlanCad successifs 2018, 2021 et 2022. Ces rapports décrivent la situation réelle des aides-soignants sur le marché du travail belge.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 2. Nombre d'ETP des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2018 à 2022, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 2

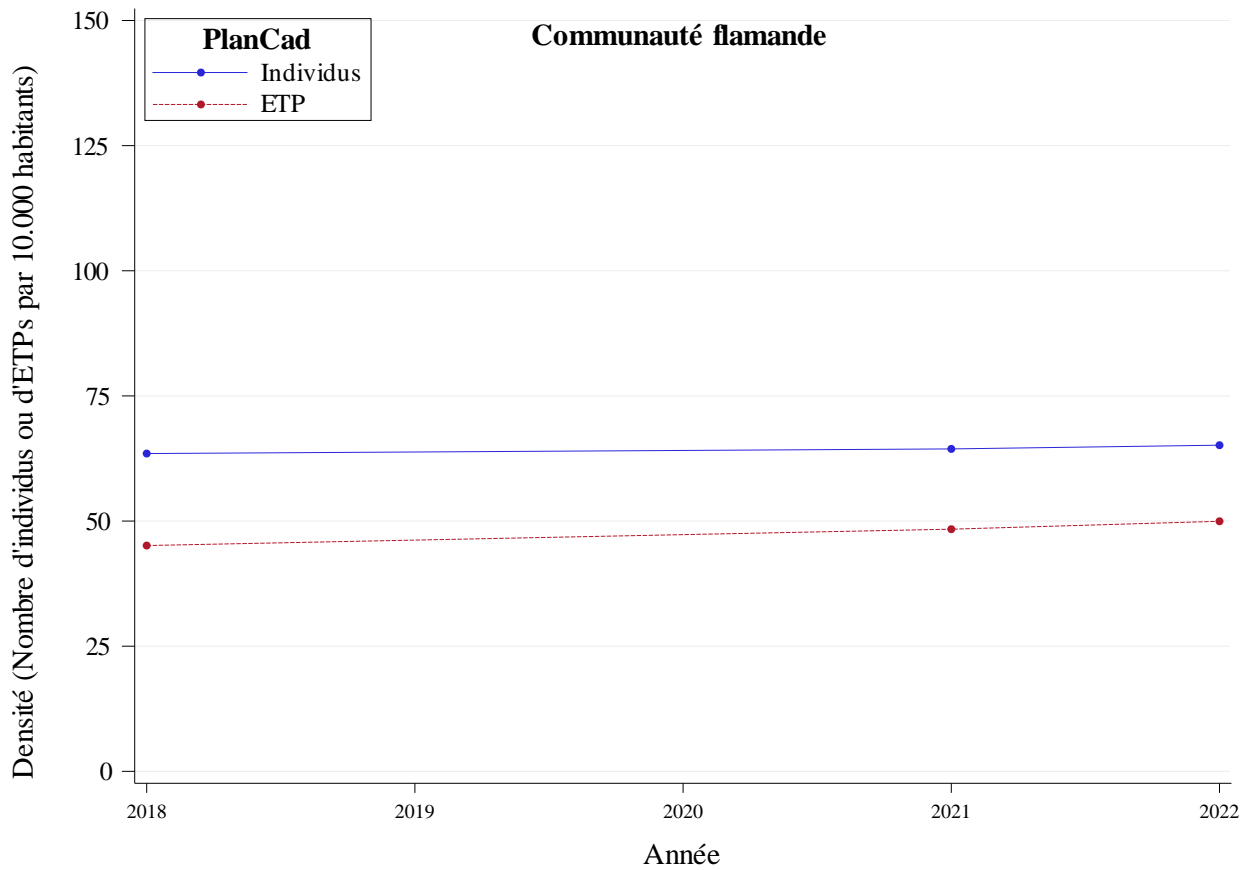
Le diagramme en bâtons présente les ETPs des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2018 à 2022.

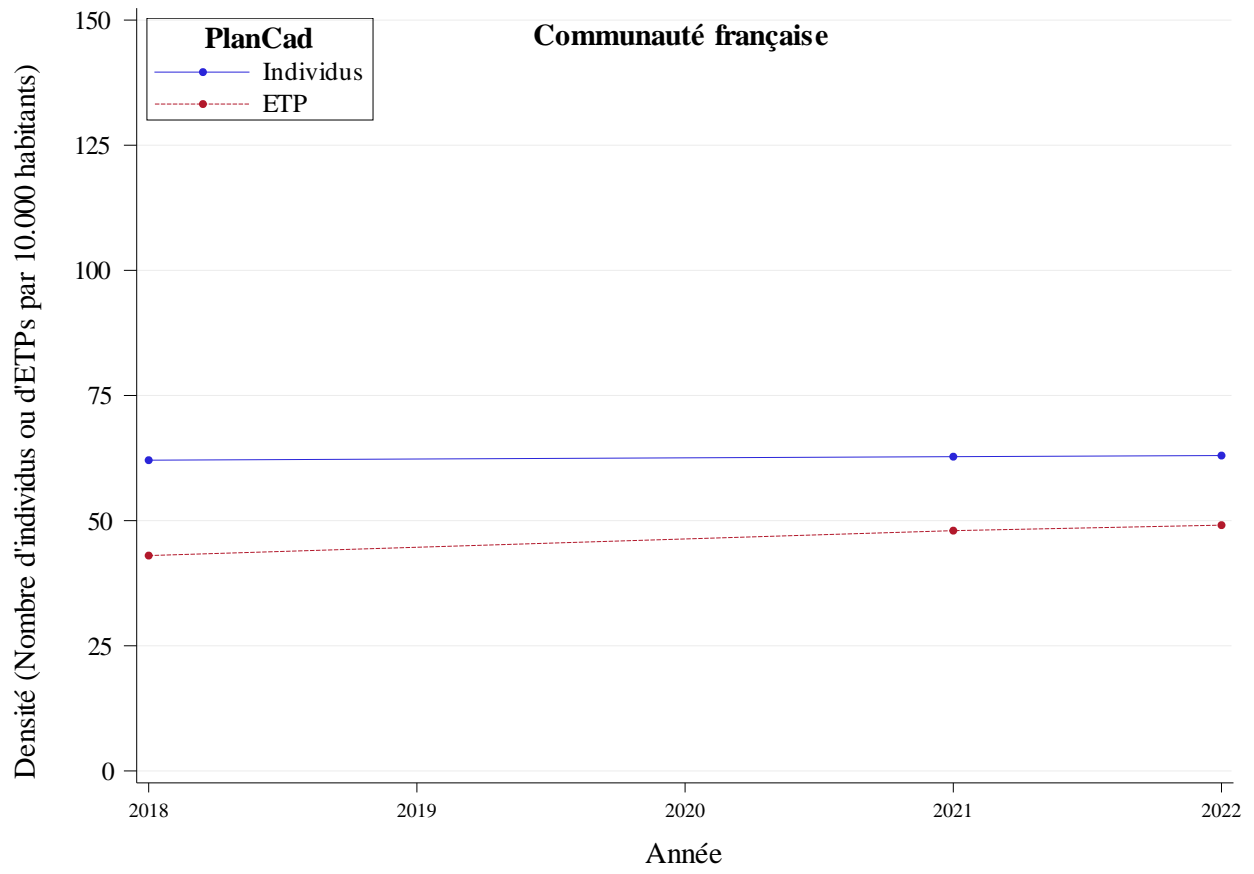
Explication

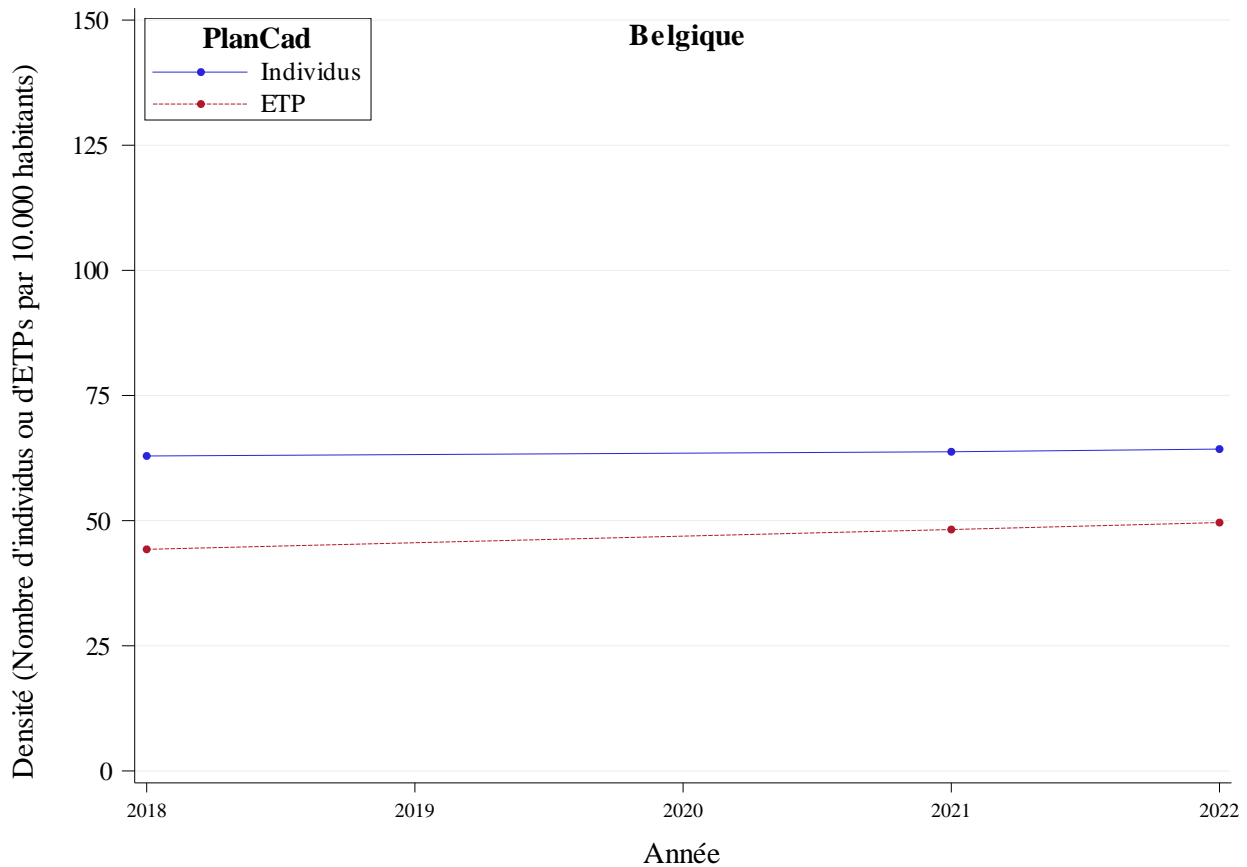
Les données du diagramme en bâtons proviennent des données des PlanCad successifs 2018, 2021 et 2022. Ces rapports décrivent la situation réelle des aides-soignants sur le marché du travail belge.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 3. Densité d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2018 à 2022, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 3

Ce graphique montre l'évolution de la densité d'aides-soignants (et de leurs ETP) actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants entre 2018 et 2022, par communauté et pour la Belgique.

Le graphique linéaire montre l'évolution des densités de 2018 à 2022 sur la base des données des rapports PlanCad.

La couleur bleue indique les densités du nombre d'aides-soignants actifs tandis que la couleur rouge indique le nombre d' équivalents temps plein (ETP) exécutés par les aides-soignants.

Explication

Densité : nombre d'aides-soignants ou nombre d'ETP des aides-soignants par 10.000 habitants.

Les données pour le graphique linéaire proviennent des données des PlanCad successifs 2018, 2021 et 2022. Ces rapports décrivent la situation effective des aides-soignants sur le marché du travail en Belgique.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (= > Publications).

SECTION VI. ANNEXES

Tableau 19. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2022

Flandre occidentale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.337	1.222	1.054		316	117	2.021	937		
25<30	2.114	1.896	1.497		193	113	1.921	1.384		
30<35	1.981	1.787	1.426		182	118	1.799	1.308		
35<40	1.604	1.420	1.182		111	73	1.493	1.109		
40<45	1.443	1.280	1.080		82	50	1.361	1.030		
45<50	1.238	1.095	967		62	41	1.176	926		
50<55	1.246	1.086	981		58	35	1.188	946		
55<60	1.229	1.009	945		57	39	1.172	906		
60<65	1.086	446	394		23	8	1.063	386		
65+	1.062	63	19		20	0	1.042	19		
Total	15.340	11.304	9.545		1.104	594	14.236	8.951		

Flandre orientale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.595	1.287	1.138		300	117	2.295	1.021		
25<30	2.084	1.780	1.449		207	119	1.877	1.330		
30<35	2.080	1.801	1.489		180	115	1.900	1.374		
35<40	1.915	1.623	1.352		131	87	1.784	1.265		
40<45	1.767	1.505	1.293		124	95	1.643	1.198		
45<50	1.506	1.264	1.131		83	52	1.423	1.079		
50<55	1.514	1.274	1.173		87	70	1.427	1.103		
55<60	1.621	1.261	1.184		82	56	1.539	1.128		
60<65	1.372	540	497		51	26	1.321	471		
65+	1.309	54	32		45	2	1.264	30		
Total	17.763	12.389	10.738		1.290	739	16.473	9.999		

Anvers										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.846	1.450	1.254		311	116	2.535	1.138		
25<30	2.647	2.232	1.800		286	177	2.361	1.623		
30<35	2.490	2.136	1.686		243	141	2.247	1.545		
35<40	2.393	2.073	1.691		175	110	2.218	1.581		
40<45	2.192	1.865	1.579		139	98	2.053	1.481		
45<50	1.773	1.532	1.350		100	61	1.673	1.289		
50<55	1.841	1.540	1.373		102	74	1.739	1.299		
55<60	1.756	1.406	1.284		102	68	1.654	1.216		
60<65	1.536	736	673		71	33	1.465	640		
65+	1.402	71	41		67	4	1.335	37		
Total	20.876	15.041	12.731		1.596	882	19.280	11.849		

Limbourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.495	732	594		194	57	1.301	537		
25<30	1.338	1.076	815		157	93	1.181	722		
30<35	1.335	1.094	818		148	73	1.187	745		
35<40	1.089	883	686		91	46	998	640		
40<45	1.052	868	724		60	31	992	693		
45<50	887	758	634		46	21	841	613		
50<55	933	751	652		53	29	880	623		
55<60	962	770	693		58	42	904	651		
60<65	709	340	306		32	6	677	300		
65+	520	24	10		30	1	490	9		
Total	10.320	7.296	5.932		869	399	9.451	5.533		

Brabant flamand										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.470	640	549		185	77	1.285	472		
25<30	1.208	1.020	834		158	104	1.050	730		
30<35	1.238	1.059	876		123	76	1.115	800		
35<40	1.142	982	824		109	78	1.033	746		
40<45	1.039	895	789		85	61	954	728		
45<50	952	827	723		71	46	881	677		
50<55	981	835	771		68	52	913	719		
55<60	1.047	822	774		47	36	1.000	738		
60<65	876	371	343		49	21	827	322		
65+	893	43	24		49	2	844	22		
Total	10.846	7.494	6.507		944	553	9.902	5.954		

Région Bruxelles Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	632	211	165		85	18	547	147		
25<30	978	647	511		147	79	831	432		
30<35	1.049	758	648		132	81	917	567		
35<40	1.156	875	780		170	109	986	671		
40<45	1.190	963	886		130	87	1.060	799		
45<50	1.202	1.035	942		160	124	1.042	818		
50<55	1.094	893	824		143	111	951	713		
55<60	990	819	778		121	96	869	682		
60<65	648	451	434		73	56	575	378		
65+	556	46	35		46	11	510	24		
Total	9.495	6.698	6.003		1.207	772	8.288	5.231		

Brabant wallon

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	234	92	84		30	15	204	69		
25<30	262	220	201		40	31	222	170		
30<35	342	288	258		42	37	300	221		
35<40	385	335	301		48	37	337	264		
40<45	372	318	287		40	35	332	252		
45<50	325	264	245		27	20	298	225		
50<55	323	280	257		22	15	301	242		
55<60	279	207	195		25	19	254	176		
60<65	220	108	102		9	6	211	96		
65+	282	13	11		9	1	273	10		
Total	3.024	2.125	1.941		292	216	2.732	1.725		

Hainaut										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.316	593	555		167	52	1.149	503		
25<30	1.814	1.255	1.140		212	128	1.602	1.012		
30<35	2.200	1.633	1.483		240	166	1.960	1.317		
35<40	2.130	1.567	1.426		195	137	1.935	1.289		
40<45	2.132	1.624	1.478		206	141	1.926	1.337		
45<50	1.813	1.362	1.268		161	109	1.652	1.159		
50<55	1.558	1.136	1.060		105	79	1.453	981		
55<60	1.397	900	855		85	51	1.312	804		
60<65	1.236	459	435		33	16	1.203	419		
65+	1.425	44	21		58	3	1.367	18		
Total	17.021	10.573	9.721		1.462	882	15.559	8.839		

Namur										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	508	212	192		59	17	449	175		
25<30	570	410	362		77	48	493	314		
30<35	690	513	456		73	39	617	417		
35<40	669	530	461		63	42	606	419		
40<45	583	469	422		64	51	519	371		
45<50	536	419	381		44	29	492	352		
50<55	474	350	318		31	22	443	296		
55<60	422	283	257		23	13	399	244		
60<65	402	146	135		22	15	380	120		
65+	507	18	11		24	2	483	9		
Total	5.361	3.350	2.995		480	278	4.881	2.717		

Liège										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.015	402	372		107	22	908	350		
25<30	1.324	925	818		157	91	1.167	727		
30<35	1.606	1.180	1.030		170	120	1.436	910		
35<40	1.756	1.330	1.169		147	103	1.609	1.066		
40<45	1.713	1.301	1.162		155	118	1.558	1.044		
45<50	1.340	1.056	943		103	73	1.237	870		
50<55	1.246	954	854		98	65	1.148	789		
55<60	1.140	811	754		65	36	1.075	718		
60<65	881	402	371		40	15	841	356		
65+	950	43	18		62	2	888	16		
Total	12.971	8.404	7.491		1.104	645	11.867	6.846		

Luxembourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	277	120	111		30	8	247	103		
25<30	280	211	182		31	20	249	162		
30<35	342	238	206		37	20	305	186		
35<40	351	255	226		27	16	324	210		
40<45	355	277	235		18	11	337	224		
45<50	298	227	209		19	13	279	196		
50<55	261	182	164		13	7	248	157		
55<60	248	190	178		9	6	239	172		
60<65	200	91	89		3	1	197	88		
65+	227	8	4		9	0	218	4		
Total	2.839	1.799	1.604		196	102	2.643	1.502		

Étranger ou inconnu										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	952	0	0		169	0	783	0		
25<30	1.257	3	0		192	0	1.065	0		
30<35	1.460	2	0		283	0	1.177	0		
35<40	906	3	0		154	0	752	0		
40<45	630	6	0		121	0	509	0		
45<50	426	5	0		71	0	355	0		
50<55	373	0	0		53	0	320	0		
55<60	279	2	0		46	0	233	0		
60<65	204	0	0		25	0	179	0		
65+	257	1	0		20	0	237	0		
Total	6.744	22	0		1.134	0	5.610	0		

Total										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	15.677	6.961	6.068		1.953	616	13.724	5.452		
25<30	15.876	11.675	9.609		1.857	1.003	14.019	8.606		
30<35	16.813	12.489	10.376		1.853	986	14.960	9.390		
35<40	15.496	11.876	10.098		1.421	838	14.075	9.260		
40<45	14.468	11.371	9.935		1.224	778	13.244	9.157		
45<50	12.296	9.844	8.793		947	589	11.349	8.204		
50<55	11.844	9.281	8.427		833	559	11.011	7.868		
55<60	11.370	8.480	7.897		720	462	10.650	7.435		
60<65	9.370	4.090	3.779		431	203	8.939	3.576		
65+	9.390	428	226		439	28	8.951	198		
Total	132.600	86.495	75.208		11.678	6.062	120.922	69.146		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 19

Le tableau 19 donne la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité (au 31/12/2022).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit d'exercer est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre de personnes du groupe d'analyse LTP selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA : Nombre d'aides-soignants actifs selon leur catégorie d'âge.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9).

Tableau 20. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2022

Lieu d'activité	PR	Statut prof.			Nationalité		Genre	
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région flamande								
Flandre occidentale	9.545	95,1	4,8	0,1	97,4	98,9	6,2	93,8
Flandre orientale	10.738	95,0	4,8	0,3	96,9	99,2	6,9	93,1
Anvers	12.731	95,3	4,4	0,3	93,6	99,0	6,9	93,1
Limbourg	5.932	95,0	4,7	0,3	95,1	99,3	6,7	93,3
Brabant flamand	6.507	94,9	4,9	0,3	94,0	99,1	8,5	91,5
Région Bruxelles-Capitale								
Bruxelles	6.003	95,9	4,0	0,1	85,1	97,8	12,9	87,1
Région wallonne								
Brabant wallon	1.941	94,3	5,6	0,1	89,6	98,4	11,1	88,9
Hainaut	9.721	96,2	3,7	0,1	86,0	99,0	9,1	90,9
Namur	2.995	95,6	4,2	0,2	93,2	99,0	9,3	90,7
Liège	7.491	96,9	3,0	0,1	92,6	99,2	8,6	91,4
Luxembourg	1.604	96,9	3,1	.	86,5	96,3	6,4	93,6
Total								
Belgique	75.208	95,5	4,3	0,2	92,7	98,9	8,1	91,9

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 20

Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2022). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité et le genre est présentée.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2022.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2022.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2022.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une province d'activité ou de la Belgique.

Tableau 21. Répartition des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire													
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Âge	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flamande															
Flandre occidentale	<30	117	0,90	1.669	0,86	60	0,73	9	0,77	565	0,80	170	0,65	2.549	0,85
	30<45	297	0,77	2.093	0,78	121	0,63	26	0,68	1.003	0,75	185	0,64	3.682	0,77
	45<60	276	0,74	1.780	0,72	67	0,63	16	0,60	707	0,72	75	0,58	2.891	0,72
	60+	68	0,66	273	0,64	10	0,62	0	0	51	0,70	12	0,44	411	0,65
	Tot	758	0,77	5.815	0,78	258	0,66	51	0,67	2.326	0,75	442	0,62	9.533	0,77
Flandre orientale	<30	190	0,87	1.736	0,88	74	0,69	16	0,93	439	0,79	161	0,66	2.579	0,86
	30<45	444	0,84	2.367	0,81	153	0,70	44	0,83	988	0,73	183	0,62	4.121	0,79
	45<60	420	0,79	2.028	0,77	88	0,65	39	0,68	853	0,74	96	0,56	3.481	0,76
	60+	93	0,70	326	0,68	9	0,58	6	0,66	84	0,70	16	0,34	527	0,68
	Tot	1.147	0,82	6.457	0,81	324	0,68	105	0,78	2.364	0,75	456	0,61	10.708	0,79
Anvers	<30	342	0,86	1.789	0,80	82	0,80	26	0,69	584	0,79	276	0,68	3.044	0,81
	30<45	671	0,79	2.687	0,75	96	0,71	62	0,73	1.200	0,74	325	0,61	4.940	0,76
	45<60	713	0,77	2.163	0,73	44	0,69	89	0,65	929	0,75	120	0,51	3.999	0,74
	60+	158	0,69	407	0,65	3	0,56	15	0,57	114	0,70	28	0,37	712	0,67
	Tot	1.884	0,79	7.046	0,75	225	0,73	192	0,68	2.827	0,75	749	0,61	12.695	0,76
Limbourg	<30	77	0,78	948	0,71	63	0,72	9	0,77	223	0,71	101	0,71	1.405	0,72
	30<45	176	0,78	1.259	0,69	101	0,71	58	0,76	555	0,68	93	0,63	2.219	0,70
	45<60	269	0,72	1.020	0,67	59	0,67	71	0,74	544	0,69	38	0,53	1.976	0,69
	60+	61	0,60	173	0,62	8	0,63	12	0,60	64	0,63	2	0,70	316	0,63
	Tot	583	0,73	3.400	0,68	231	0,70	150	0,74	1.386	0,69	234	0,65	5.916	0,70
Brabant flamand	<30	104	0,90	888	0,82	40	0,67	16	0,91	279	0,83	72	0,64	1.378	0,83
	30<45	203	0,82	1.569	0,81	62	0,60	56	0,78	539	0,73	104	0,55	2.480	0,79
	45<60	290	0,77	1.398	0,78	47	0,65	50	0,72	467	0,74	56	0,40	2.265	0,77
	60+	75	0,71	233	0,70	7	0,65	9	0,78	39	0,71	6	0,50	365	0,71
	Tot	672	0,80	4.088	0,80	156	0,64	131	0,77	1.324	0,75	238	0,54	6.488	0,79
Région Bruxelles-Capitale															
Bruxelles	<30	183	0,87	321	0,81	17	0,85	11	1,00	71	0,87	98	0,73	676	0,86
	30<45	641	0,83	1.292	0,86	30	0,81	69	0,91	180	0,85	235	0,61	2.312	0,88
	45<60	700	0,82	1.408	0,89	12	0,84	94	0,91	285	0,85	183	0,59	2.543	0,89
	60+	153	0,78	234	0,87	0	0	21	0,84	51	0,76	22	0,50	467	0,83
	Tot	1.677	0,83	3.255	0,87	59	0,82	195	0,91	587	0,84	538	0,62	5.998	0,88
Région wallonne															

ONSS															
Secteur de soins de santé															
								Santé communautaire							
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Âge	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Brabant wallon	<30	71	0,80	165	0,75	22	0,80	6	0,90	12	0,89	18	0,72	285	0,80
	30<45	153	0,80	561	0,81	53	0,76	22	0,93	53	0,84	27	0,53	845	0,82
	45<60	136	0,82	433	0,81	37	0,73	36	0,79	52	0,79	30	0,52	697	0,82
	60+	35	0,77	64	0,80	3	0,58	2	0,85	6	0,70	3	0,65	112	0,78
	Tot	395	0,80	1.223	0,80	115	0,75	66	0,85	123	0,82	78	0,57	1.939	0,82
Hainaut	<30	332	0,80	1.018	0,69	49	0,70	20	0,94	249	0,79	51	0,65	1.695	0,74
	30<45	915	0,81	2.658	0,73	128	0,69	92	0,86	534	0,76	118	0,62	4.386	0,76
	45<60	785	0,79	1.970	0,75	60	0,76	55	0,83	295	0,74	77	0,51	3.183	0,77
	60+	163	0,71	244	0,69	6	0,80	9	0,74	20	0,72	14	0,58	451	0,70
	Tot	2.195	0,79	5.890	0,73	243	0,71	176	0,85	1.098	0,76	260	0,59	9.715	0,75
Namur	<30	129	0,80	338	0,68	14	0,67	5	0,90	56	0,70	17	0,60	554	0,71
	30<45	304	0,79	813	0,70	52	0,75	20	0,83	141	0,73	32	0,54	1.338	0,74
	45<60	281	0,80	570	0,72	16	0,78	9	0,90	72	0,76	27	0,43	955	0,76
	60+	46	0,71	81	0,66	4	0,75	1	0,00	7	0,75	3	0,53	141	0,68
	Tot	760	0,79	1.802	0,70	86	0,74	35	0,84	276	0,73	79	0,51	2.988	0,74
Liège	<30	212	0,88	732	0,70	30	0,69	18	0,90	164	0,76	54	0,51	1.190	0,75
	30<45	621	0,82	2.097	0,71	72	0,70	48	0,77	440	0,76	167	0,49	3.360	0,74
	45<60	559	0,81	1.556	0,75	28	0,78	45	0,80	306	0,73	105	0,52	2.549	0,76
	60+	115	0,70	220	0,69	7	0,49	8	0,79	30	0,62	11	0,60	386	0,70
	Tot	1.507	0,82	4.605	0,72	137	0,70	119	0,80	940	0,75	337	0,50	7.485	0,75
Luxembourg	<30	23	0,90	183	0,69	10	0,55	26	0,84	40	0,77	12	0,87	293	0,74
	30<45	82	0,80	364	0,70	21	0,62	52	0,76	133	0,70	23	0,83	667	0,73
	45<60	94	0,72	298	0,72	18	0,64	47	0,78	86	0,73	11	0,79	551	0,73
	60+	20	0,75	54	0,60	1	0,53	3	0,66	14	0,64	1	0,59	93	0,64
	Tot	219	0,77	899	0,70	50	0,61	128	0,78	273	0,71	47	0,83	1.604	0,72
Belgique															
Total	<30	1.780	0,85	9.787	0,79	461	0,72	162	0,86	2.682	0,79	1.030	0,67	15.648	0,80
	30<45	4.507	0,81	17.760	0,76	889	0,69	549	0,81	5.766	0,74	1.492	0,60	30.350	0,77
	45<60	4.523	0,79	14.624	0,75	476	0,69	551	0,77	4.596	0,74	818	0,54	25.090	0,76
	60+	987	0,71	2.309	0,69	58	0,62	86	0,71	480	0,69	118	0,47	3.981	0,70
	Tot	11.797	0,80	44.480	0,76	1.884	0,70	1.348	0,79	13.524	0,75	3.458	0,60	75.069	0,77

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 21

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et selon la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins y compris les maisons de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS

Aide : Aide sociale : 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes, activités des agences de travail...

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS

Tableau 22. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2022

Flandre occidentale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.028	910,2	0,89	24	22,0	0,92	2	2,0	1,00	
25<30	1.416	1.170,7	0,83	81	59,7	0,74	0	0,0	0	
30<35	1.346	1.059,1	0,79	78	55,1	0,71	2	2,0	1,00	
35<40	1.110	850,8	0,77	70	46,8	0,67	2	2,0	1,00	
40<45	1.024	780,3	0,76	54	39,1	0,72	2	2,0	1,00	
45<50	907	681,3	0,75	60	42,7	0,71	0	0,0	0	
50<55	933	676,2	0,72	47	33,8	0,72	1	1,0	1,00	
55<60	911	623,9	0,68	34	24,0	0,71	0	0,0	0	
60<65	381	249,6	0,65	11	7,2	0,66	2	2,0	1,00	
65+	18	11,0	0,61	1	0,2	0,18	0	0,0	0	
	9.074	7.013,0	0,77	460	330,7	0,72	11	11,0	1,00	

Flandre orientale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.087	971,9	0,89	47	39,5	0,84	4	4,0	1,00	
25<30	1.384	1.156,7	0,84	61	47,7	0,78	4	4,0	1,00	
30<35	1.395	1.120,7	0,80	90	66,6	0,74	4	4,0	1,00	
35<40	1.284	1.017,5	0,79	64	47,4	0,74	4	4,0	1,00	
40<45	1.216	957,2	0,79	73	56,2	0,77	4	4,0	1,00	
45<50	1.060	847,1	0,80	68	50,9	0,75	3	3,0	1,00	
50<55	1.118	858,5	0,77	53	41,1	0,78	2	2,0	1,00	
55<60	1.135	832,9	0,73	47	33,2	0,71	2	2,0	1,00	
60<65	487	336,7	0,69	9	6,2	0,69	1	1,0	1,00	
65+	31	16,2	0,52	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
	10.197	8.115,3	0,80	512	388,7	0,76	29	29,0	1,00	

Anvers										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	1.223	1.020,1	0,83	27	21,4	0,79	4	4,0	1,00	
25<30	1.717	1.352,7	0,79	77	57,5	0,75	6	6,0	1,00	
30<35	1.592	1.209,3	0,76	91	65,1	0,71	3	3,0	1,00	
35<40	1.594	1.199,0	0,75	91	58,6	0,64	6	6,0	1,00	
40<45	1.494	1.152,9	0,77	79	60,8	0,77	6	6,0	1,00	
45<50	1.263	964,3	0,76	82	54,0	0,66	5	5,0	1,00	
50<55	1.307	986,9	0,76	65	50,5	0,78	1	1,0	1,00	
55<60	1.250	888,4	0,71	32	23,4	0,73	2	2,0	1,00	
60<65	652	443,1	0,68	19	10,3	0,54	2	2,0	1,00	
65+	41	20,7	0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	
	12.133	9.237,4	0,76	563	401,6	0,71	35	35,0	1,00	

Limbourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	579	431,4	0,75	13	9,4	0,73	2	2,0	1,00	
25<30	785	553,1	0,70	28	20,6	0,73	2	2,0	1,00	
30<35	760	535,0	0,70	56	37,9	0,68	2	2,0	1,00	
35<40	649	449,5	0,69	35	26,5	0,76	2	2,0	1,00	
40<45	668	473,2	0,71	51	35,8	0,70	5	5,0	1,00	
45<50	592	412,8	0,70	40	26,7	0,67	2	2,0	1,00	
50<55	619	429,3	0,69	32	24,3	0,76	1	1,0	1,00	
55<60	674	456,3	0,68	19	12,0	0,63	0	0,0	0	
60<65	302	189,6	0,63	4	2,9	0,73	0	0,0	0	
65+	10	5,0	0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	
	5.638	3.935,0	0,70	278	196,3	0,71	16	16,0	1,00	

Brabant flamand										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	532	459,5	0,86	16	12,6	0,79	1	1,0	1,00	
25<30	796	644,6	0,81	34	25,3	0,74	4	4,0	1,00	
30<35	820	650,5	0,79	50	33,3	0,67	6	6,0	1,00	
35<40	785	627,7	0,80	39	30,7	0,79	0	0,0	0	
40<45	735	591,8	0,81	52	37,9	0,73	2	2,0	1,00	
45<50	674	544,4	0,81	48	34,0	0,71	1	1,0	1,00	
50<55	727	567,7	0,78	42	30,7	0,73	2	2,0	1,00	
55<60	744	547,0	0,74	30	21,6	0,72	0	0,0	0	
60<65	337	241,7	0,72	5	4,3	0,86	1	1,0	1,00	
65+	22	12,0	0,54	1	0,4	0,44	1	1,0	1,00	
	6.172	4.886,8	0,79	317	230,8	0,73	18	18,0	1,00	

Région Bruxelles Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	162	137,3	0,85	3	2,3	0,77	0	0,0	0	
25<30	498	429,2	0,86	13	10,0	0,77	0	0,0	0	
30<35	630	544,7	0,86	17	12,5	0,74	1	1,0	1,00	
35<40	748	649,6	0,87	31	28,8	0,93	1	1,0	1,00	
40<45	835	741,5	0,89	51	51,2	1,00	0	0,0	0	
45<50	896	822,8	0,92	46	43,0	0,93	0	0,0	0	
50<55	794	707,8	0,89	29	27,3	0,94	1	1,0	1,00	
55<60	744	650,5	0,87	34	24,6	0,72	0	0,0	0	
60<65	415	347,4	0,84	18	20,0	1,11	1	1,0	1,00	
65+	33	22,1	0,67	1	0,2	0,22	1	1,0	1,00	
	5.755	5.052,9	0,88	243	220,0	0,91	5	5,0	1,00	

Brabant wallon										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	83	67,7	0,82	1	0,2	0,21	0	0,0	0	
25<30	192	153,8	0,80	9	5,9	0,66	0	0,0	0	
30<35	244	194,6	0,80	14	10,1	0,72	0	0,0	0	
35<40	291	242,5	0,83	10	7,9	0,79	0	0,0	0	
40<45	268	226,2	0,84	18	14,3	0,79	1	1,0	1,00	
45<50	229	193,9	0,85	16	12,8	0,80	0	0,0	0	
50<55	237	194,9	0,82	20	18,1	0,90	0	0,0	0	
55<60	184	145,5	0,79	11	8,5	0,78	0	0,0	0	
60<65	94	74,8	0,80	8	5,8	0,73	0	0,0	0	
65+	8	6,0	0,75	2	1,0	0,48	1	1,0	1,00	
	1.830	1.500,0	0,82	109	84,7	0,78	2	2,0	1,00	

Hainaut										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	546	396,9	0,73	9	6,2	0,68	0	0,0	0	
25<30	1.121	837,1	0,75	19	14,7	0,77	0	0,0	0	
30<35	1.434	1.067,3	0,74	49	33,9	0,69	0	0,0	0	
35<40	1.374	1.043,8	0,76	51	36,2	0,71	1	1,0	1,00	
40<45	1.396	1.073,8	0,77	82	60,0	0,73	0	0,0	0	
45<50	1.207	937,1	0,78	61	45,8	0,75	0	0,0	0	
50<55	1.007	789,4	0,78	53	39,2	0,74	0	0,0	0	
55<60	826	612,4	0,74	29	21,3	0,74	0	0,0	0	
60<65	424	300,7	0,71	8	5,6	0,70	3	3,0	1,00	
65+	19	11,5	0,61	0	0,0	0	2	2,0	1,00	
	9.354	7.070,1	0,76	361	262,9	0,73	6	6,0	1,00	

Namur										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	191	140,2	0,73	1	1,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	358	252,0	0,70	4	3,2	0,81	0	0,0	0	
30<35	437	308,1	0,71	19	14,3	0,75	0	0,0	0	
35<40	438	327,7	0,75	22	13,7	0,62	1	1,0	1,00	
40<45	405	311,2	0,77	17	11,5	0,68	0	0,0	0	
45<50	359	281,7	0,78	21	15,9	0,76	1	1,0	1,00	
50<55	299	221,2	0,74	19	15,9	0,84	0	0,0	0	
55<60	244	178,0	0,73	13	10,4	0,80	0	0,0	0	
60<65	126	86,9	0,69	8	5,4	0,67	1	1,0	1,00	
65+	7	3,0	0,43	1	1,0	1,00	3	3,0	1,00	
	2.864	2.109,9	0,74	125	92,3	0,74	6	6,0	1,00	

Liège										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	367	287,1	0,78	5	4,0	0,81	0	0,0	0	
25<30	800	590,7	0,74	18	8,5	0,47	0	0,0	0	
30<35	1.009	745,0	0,74	21	15,5	0,74	0	0,0	0	
35<40	1.126	838,5	0,74	42	31,0	0,74	1	1,0	1,00	
40<45	1.120	842,7	0,75	42	30,7	0,73	0	0,0	0	
45<50	904	706,8	0,78	37	26,3	0,71	2	2,0	1,00	
50<55	826	640,5	0,78	28	23,3	0,83	0	0,0	0	
55<60	730	535,1	0,73	24	17,8	0,74	0	0,0	0	
60<65	358	251,0	0,70	11	6,6	0,60	2	2,0	1,00	
65+	17	11,0	0,65	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
	7.257	5.448,4	0,75	228	163,6	0,72	6	6,0	1,00	

Luxembourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	110	85,2	0,77	1	0,5	0,50	0	0,0	0	
25<30	178	127,7	0,72	4	2,6	0,65	0	0,0	0	
30<35	197	143,7	0,73	9	5,7	0,63	0	0,0	0	
35<40	222	161,0	0,73	4	3,1	0,77	0	0,0	0	
40<45	223	165,4	0,74	12	7,1	0,59	0	0,0	0	
45<50	202	150,4	0,74	7	5,7	0,81	0	0,0	0	
50<55	158	118,3	0,75	6	4,3	0,72	0	0,0	0	
55<60	172	116,9	0,68	6	4,6	0,76	0	0,0	0	
60<65	89	57,4	0,64	0	0,0	0	0	0,0	0	
65+	4	2,4	0,59	0	0,0	0	0	0,0	0	
	1.555	1.128,4	0,73	49	33,6	0,69	0	0,0	0	

Total										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	5.908	4.907,6	0,83	147	119,2	0,81	13	13,0	1,00	
25<30	9.245	7.268,4	0,79	348	255,7	0,73	16	16,0	1,00	
30<35	9.864	7.577,8	0,77	494	350,0	0,71	18	18,0	1,00	
35<40	9.621	7.407,4	0,77	459	330,6	0,72	18	18,0	1,00	
40<45	9.384	7.316,1	0,78	531	404,8	0,76	20	20,0	1,00	
45<50	8.293	6.542,7	0,79	486	357,8	0,74	14	14,0	1,00	
50<55	8.025	6.190,7	0,77	394	308,6	0,78	8	8,0	1,00	
55<60	7.614	5.586,9	0,73	279	201,3	0,72	4	4,0	1,00	
60<65	3.665	2.578,8	0,70	101	74,4	0,74	13	13,0	1,00	
65+	210	120,9	0,58	6	2,8	0,47	10	10,0	1,00	
	71.829	55.497,3	0,77	3.245	2.405,1	0,74	134	134,0	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 22

Le tableau 22 donne une image de l'activité des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque province d'activité (au 31/12/2022).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleu la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et/ou comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur rose indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé.

Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 23 Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon le province d'activité, 31/12/2022

Flandre occidentale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	42	39,0	0,93	721	647,9	0,90	22	17,9	0,81	283	229,3	0,81
25<30	75	66,8	0,89	948	793,7	0,84	41	29,0	0,71	453	340,8	0,75
30<35	112	90,6	0,81	802	640,0	0,80	42	26,1	0,62	488	359,4	0,74
35<40	99	75,0	0,76	657	508,5	0,77	45	27,7	0,62	391	288,5	0,74
40<45	86	63,6	0,74	634	484,8	0,76	47	30,8	0,66	323	242,3	0,75
45<50	69	53,2	0,77	601	445,0	0,74	26	15,5	0,60	289	210,2	0,73
50<55	101	75,2	0,74	562	403,2	0,72	30	19,0	0,63	297	213,6	0,72
55<60	106	74,5	0,70	617	424,5	0,69	18	9,5	0,53	207	139,4	0,67
60<65	67	44,4	0,66	261	166,9	0,64	11	7,5	0,68	58	39,9	0,69
65+	1	0,8	0,78	12	8,7	0,72	1	0,7	0,68	5	1,1	0,21
	758	583,0	0,77	5.815	4.523,4	0,78	283	183,6	0,65	2.794	2.064,6	0,74

Flandre orientale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	77	69,7	0,91	819	749,0	0,91	32	22,2	0,69	226	174,5	0,77
25<30	113	95,4	0,84	917	783,0	0,85	51	37,1	0,73	382	292,9	0,77
30<35	160	134,9	0,84	858	701,9	0,82	56	40,6	0,72	428	313,8	0,73
35<40	165	141,3	0,86	754	608,6	0,81	51	33,0	0,65	397	285,9	0,72
40<45	119	98,5	0,83	755	595,5	0,79	65	46,9	0,72	374	276,6	0,74
45<50	122	99,7	0,82	666	532,2	0,80	35	23,5	0,67	323	245,6	0,76
50<55	147	117,2	0,80	656	508,9	0,78	39	22,8	0,58	347	252,8	0,73
55<60	151	116,8	0,77	706	515,8	0,73	29	20,4	0,70	308	215,1	0,70
60<65	89	62,2	0,70	307	210,5	0,69	10	5,6	0,56	96	65,5	0,68
65+	4	2,6	0,66	19	10,0	0,53	2	1,6	0,78	8	3,0	0,37
	1.147	938,3	0,82	6.457	5.215,5	0,81	370	253,5	0,69	2.889	2.125,7	0,74

Anvers												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	123	110,3	0,90	793	654,7	0,83	44	35,4	0,81	315	245,1	0,78
25<30	219	183,8	0,84	996	771,5	0,77	52	41,1	0,79	559	419,8	0,75
30<35	190	153,1	0,81	917	689,0	0,75	47	34,3	0,73	562	401,0	0,71
35<40	227	174,7	0,77	920	681,0	0,74	38	26,5	0,70	534	381,4	0,71
40<45	254	202,1	0,80	850	647,8	0,76	33	23,5	0,71	475	346,4	0,73
45<50	233	181,0	0,78	725	542,9	0,75	28	21,8	0,78	389	277,6	0,71
50<55	240	186,1	0,78	713	524,7	0,74	17	11,3	0,67	422	316,3	0,75
55<60	240	182,0	0,76	725	500,9	0,69	10	6,1	0,61	319	224,8	0,70
60<65	152	104,9	0,69	383	253,7	0,66	5	3,7	0,74	144	93,2	0,65
65+	6	4,0	0,67	24	11,4	0,47	0	0,0	0	11	5,3	0,48
	1.884	1.481,9	0,79	7.046	5.277,5	0,75	274	203,7	0,74	3.730	2.710,9	0,73

Limbourg												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	28	22,4	0,80	426	310,0	0,73	26	19,9	0,77	121	90,4	0,75
25<30	49	37,9	0,77	522	360,9	0,69	42	29,8	0,71	212	147,1	0,69
30<35	59	45,3	0,77	474	326,3	0,69	45	33,9	0,75	244	169,4	0,69
35<40	51	38,2	0,75	394	272,2	0,69	39	27,6	0,71	210	140,0	0,67
40<45	66	53,4	0,81	391	267,6	0,68	29	21,2	0,73	252	171,8	0,68
45<50	65	46,1	0,71	321	224,0	0,70	23	16,7	0,73	229	154,7	0,68
50<55	95	70,7	0,74	335	223,0	0,67	15	10,4	0,69	215	150,5	0,70
55<60	109	75,7	0,69	364	235,6	0,65	24	15,7	0,65	206	141,4	0,69
60<65	59	35,7	0,60	167	104,1	0,62	8	5,0	0,63	75	47,7	0,64
65+	2	0,9	0,47	6	2,7	0,44	0	0,0	0	2	1,4	0,70
	583	426,3	0,73	3.400	2.326,4	0,68	251	180,2	0,72	1.766	1.214,4	0,69

Brabant flamand												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	39	36,1	0,93	372	317,3	0,85	17	12,0	0,70	126	107,7	0,85
25<30	65	57,5	0,88	516	411,1	0,80	30	20,3	0,68	239	184,9	0,77
30<35	67	54,8	0,82	560	449,1	0,80	29	18,5	0,64	233	167,4	0,72
35<40	62	51,8	0,83	524	425,7	0,81	23	15,2	0,66	229	165,6	0,72
40<45	74	60,6	0,82	485	398,2	0,82	24	12,9	0,54	231	159,9	0,69
45<50	68	56,9	0,84	452	363,4	0,80	18	14,1	0,78	198	145,0	0,73
50<55	108	83,0	0,77	470	371,2	0,79	17	10,7	0,63	192	135,5	0,71
55<60	114	83,1	0,73	476	354,8	0,75	16	8,9	0,56	178	121,8	0,68
60<65	73	51,8	0,71	217	153,8	0,71	8	5,5	0,69	49	35,8	0,73
65+	2	1,1	0,57	16	9,5	0,59	1	1,0	1,00	5	1,8	0,37
	672	536,8	0,80	4.088	3.254,2	0,80	183	119,2	0,65	1.680	1.225,4	0,73

Région Bruxelles Capitale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	36	31,5	0,88	79	62,7	0,79	7	6,2	0,89	48	39,1	0,81
25<30	147	128,6	0,87	242	197,1	0,81	10	8,1	0,81	132	105,5	0,80
30<35	168	143,3	0,85	341	286,5	0,84	13	10,3	0,79	151	118,2	0,78
35<40	223	182,8	0,82	444	375,2	0,84	17	11,0	0,65	151	110,4	0,73
40<45	250	203,8	0,82	507	452,3	0,89	14	7,2	0,51	180	129,4	0,72
45<50	250	210,9	0,84	544	490,6	0,90	12	5,5	0,46	206	158,8	0,77
50<55	218	179,3	0,82	461	414,8	0,90	9	5,4	0,60	173	136,7	0,79
55<60	232	184,9	0,80	403	348,7	0,87	5	1,9	0,37	174	139,6	0,80
60<65	148	116,9	0,79	210	186,5	0,89	6	1,2	0,20	88	63,8	0,72
65+	5	2,5	0,50	24	16,2	0,68	1	1,0	1,00	6	3,5	0,59
	1.677	1.384,5	0,83	3.255	2.830,5	0,87	94	57,7	0,61	1.309	1.005,1	0,77

Brabant wallon												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	20	17,7	0,88	51	39,0	0,77	4	3,8	0,95	11	7,3	0,67
25<30	51	39,2	0,77	114	85,0	0,75	20	13,9	0,70	25	21,7	0,87
30<35	46	33,2	0,72	169	133,2	0,79	15	11,4	0,76	36	27,0	0,75
35<40	55	45,1	0,82	200	160,9	0,80	24	19,7	0,82	33	24,6	0,75
40<45	52	43,5	0,84	192	160,4	0,84	15	10,0	0,67	32	27,5	0,86
45<50	37	32,1	0,87	157	128,7	0,82	14	10,9	0,78	45	35,1	0,78
50<55	44	35,8	0,81	166	133,0	0,80	18	13,1	0,73	43	31,1	0,72
55<60	55	43,7	0,79	110	87,2	0,79	8	4,1	0,51	29	19,1	0,66
60<65	34	26,1	0,77	56	45,2	0,81	3	1,8	0,58	10	7,7	0,77
65+	1	0,8	0,80	8	6,0	0,75	1	1,0	1,00	1	0,2	0,18
	395	317,1	0,80	1.223	978,6	0,80	122	89,7	0,73	265	201,4	0,76

Hainaut												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	96	75,2	0,78	355	245,5	0,69	18	11,4	0,63	92	71,0	0,77
25<30	236	189,5	0,80	663	460,6	0,69	31	23,1	0,74	228	178,7	0,78
30<35	279	221,4	0,79	891	634,9	0,71	55	37,0	0,67	272	208,0	0,76
35<40	300	246,1	0,82	865	624,4	0,72	38	25,5	0,67	246	185,0	0,75
40<45	336	270,4	0,80	902	669,1	0,74	38	26,9	0,71	222	167,5	0,75
45<50	290	230,7	0,80	776	588,9	0,76	24	18,2	0,76	199	145,2	0,73
50<55	250	204,5	0,82	670	506,6	0,76	25	18,8	0,75	142	98,6	0,69
55<60	245	184,4	0,75	524	381,8	0,73	12	8,8	0,73	84	58,7	0,70
60<65	160	114,0	0,71	234	161,9	0,69	9	7,8	0,87	36	25,6	0,71
65+	3	2,3	0,77	10	5,6	0,56	2	2,0	1,00	6	3,6	0,60
	2.195	1.738,5	0,79	5.890	4.279,3	0,73	252	179,3	0,71	1.527	1.141,8	0,75

Namur												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	50	41,4	0,83	111	76,9	0,69	6	3,6	0,59	28	19,3	0,69
25<30	79	62,4	0,79	227	151,9	0,67	9	6,3	0,70	49	34,6	0,71
30<35	97	75,9	0,78	288	191,7	0,67	17	12,7	0,75	60	42,1	0,70
35<40	93	74,7	0,80	279	197,0	0,71	24	19,2	0,80	74	51,5	0,70
40<45	114	90,2	0,79	246	181,4	0,74	13	8,3	0,64	59	42,7	0,72
45<50	113	91,4	0,81	217	160,7	0,74	10	7,8	0,78	56	38,8	0,69
50<55	88	70,5	0,80	196	140,9	0,72	5	4,2	0,84	32	21,5	0,67
55<60	80	62,2	0,78	157	110,0	0,70	3	2,1	0,71	20	14,0	0,70
60<65	45	31,5	0,70	74	50,5	0,68	6	4,4	0,73	11	6,9	0,63
65+	1	1,0	1,00	7	3,0	0,43	4	3,0	0,75	0	0,0	0
	760	601,2	0,79	1.802	1.264,0	0,70	97	71,7	0,74	389	271,4	0,70

Liège												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	77	71,0	0,92	236	176,2	0,75	6	3,8	0,63	58	40,2	0,69
25<30	135	115,1	0,85	496	338,4	0,68	24	17,0	0,71	175	128,7	0,74
30<35	178	145,5	0,82	627	433,2	0,69	31	21,8	0,70	216	160,0	0,74
35<40	216	181,9	0,84	743	528,0	0,71	23	14,8	0,64	212	145,8	0,69
40<45	227	184,5	0,81	727	526,9	0,72	22	15,3	0,69	218	146,7	0,67
45<50	174	146,3	0,84	582	435,8	0,75	18	14,1	0,78	190	138,9	0,73
50<55	201	166,8	0,83	523	397,8	0,76	7	5,1	0,73	143	94,1	0,66
55<60	184	139,5	0,76	451	327,2	0,73	6	4,8	0,80	116	81,4	0,70
60<65	109	78,0	0,72	214	148,4	0,69	9	5,1	0,57	43	28,0	0,65
65+	6	2,9	0,49	6	4,2	0,70	2	1,5	0,74	5	3,4	0,68
	1.507	1.231,5	0,82	4.605	3.316,1	0,72	148	103,1	0,70	1.376	967,2	0,70

Luxembourg												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	9	8,8	0,97	72	54,2	0,75	4	2,1	0,53	26	20,7	0,80
25<30	14	11,9	0,85	111	72,6	0,65	6	3,4	0,56	52	42,5	0,82
30<35	25	20,2	0,81	99	69,8	0,71	7	4,9	0,70	76	54,4	0,72
35<40	27	21,3	0,79	128	89,5	0,70	5	3,3	0,66	68	50,0	0,74
40<45	30	24,2	0,81	137	96,2	0,70	9	4,9	0,55	64	47,2	0,74
45<50	37	28,4	0,77	121	88,9	0,73	8	5,1	0,64	45	33,6	0,75
50<55	19	14,8	0,78	86	63,3	0,74	7	4,5	0,65	53	40,0	0,75
55<60	38	24,2	0,64	91	61,0	0,67	4	2,2	0,54	46	34,0	0,74
60<65	19	14,5	0,76	52	31,4	0,60	1	0,5	0,53	17	10,9	0,64
65+	1	0,5	0,50	2	1,3	0,63	0	0,0	0	1	0,6	0,61
	219	168,8	0,77	899	628,3	0,70	51	30,9	0,61	448	334,0	0,75

Total												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	597	523,2	0,88	4.035	3.333,5	0,83	186	138,3	0,74	1.334	1.044,7	0,78
25<30	1.183	988,1	0,84	5.752	4.425,8	0,77	316	229,0	0,72	2.506	1.897,1	0,76
30<35	1.381	1.118,1	0,81	6.026	4.555,7	0,76	357	251,5	0,70	2.766	2.020,6	0,73
35<40	1.518	1.232,8	0,81	5.908	4.471,1	0,76	327	223,5	0,68	2.545	1.828,6	0,72
40<45	1.608	1.294,8	0,81	5.826	4.480,1	0,77	309	207,9	0,67	2.430	1.758,1	0,72
45<50	1.458	1.176,7	0,81	5.162	4.001,1	0,78	216	153,1	0,71	2.169	1.583,7	0,73
50<55	1.511	1.204,0	0,80	4.838	3.687,3	0,76	189	125,3	0,66	2.059	1.490,8	0,72
55<60	1.554	1.170,8	0,75	4.624	3.347,7	0,72	135	84,3	0,62	1.687	1.189,4	0,71
60<65	955	680,0	0,71	2.175	1.513,0	0,70	76	48,3	0,63	627	424,9	0,68
65+	32	19,5	0,61	134	78,5	0,59	14	11,7	0,84	50	23,9	0,48
	11.797	9.408,1	0,80	44.480	33.893,8	0,76	2.125	1.472,7	0,69	18.173	13.261,8	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 23

Le tableau 23 donne une image de l'activité des aides-soignants actifs dans chaque secteur des soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le province d'activité (au 31/12/2022).

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital N pers.' et une fois à la colonne 'Soins à domicile N pers.'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'N Pers.' est supérieure au nombre total d'aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'aides-soignants actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'ETP tot.' est égale au nombre total d'ETP aides-soignants actifs dans les soins de santé.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

Explication

Colonnes 2, 5, 8 et 11 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque secteur (Hôpital, Maison de repos et de soins, Soins à domicile et Santé communautaire).

Colonnes 3, 6, 9 et 12 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque secteur.

Colonnes 4, 7, 10 et 13 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque secteur.